



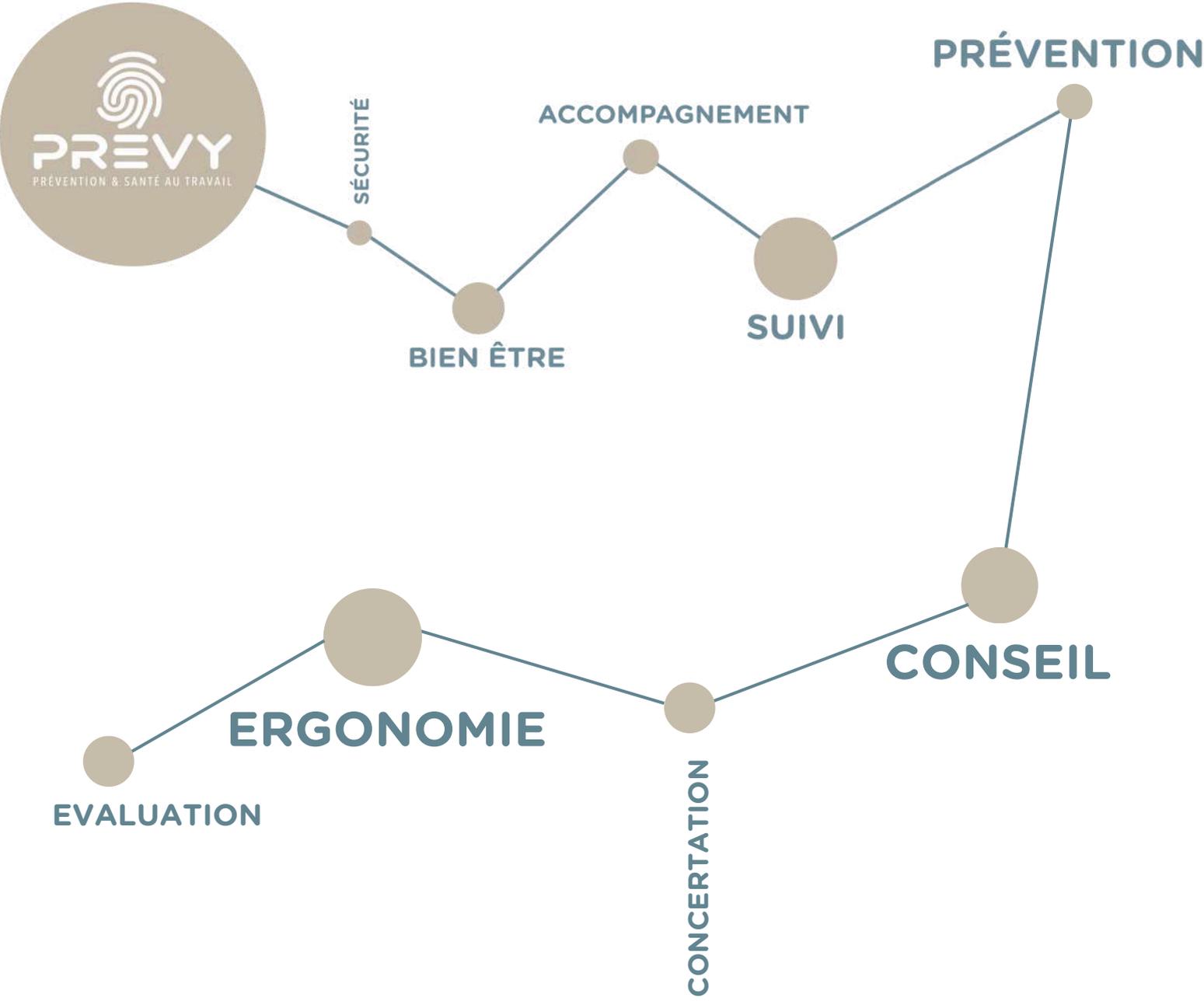
Rapport d'activité

PREVY

2024



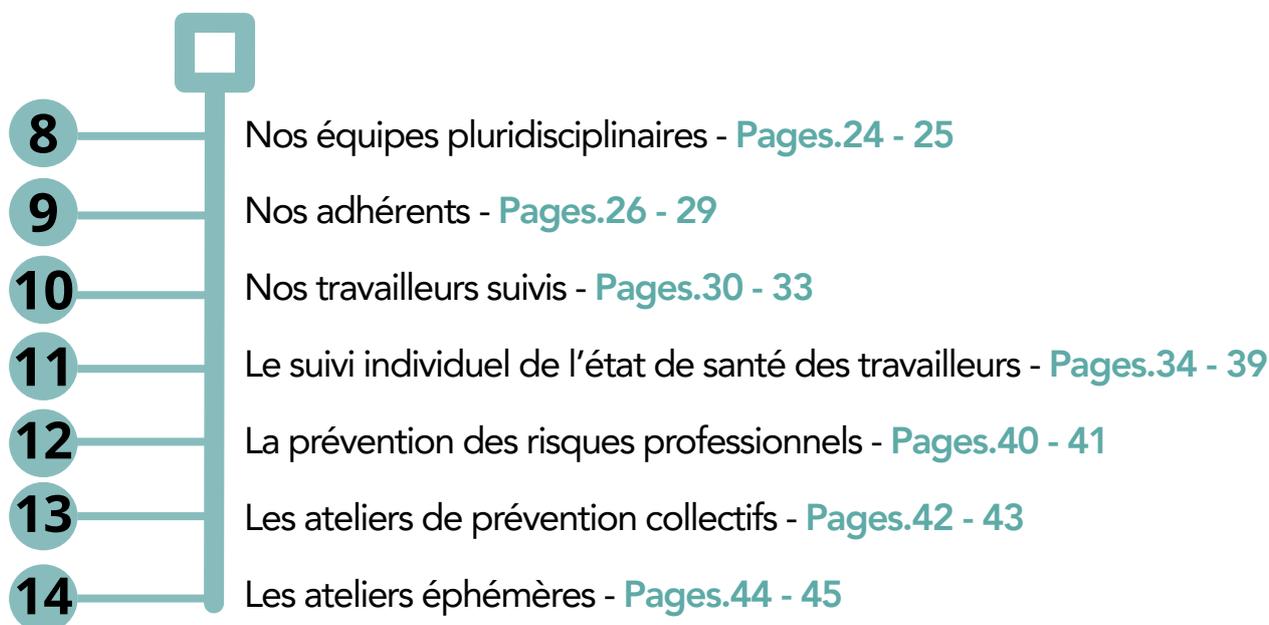
“Protéger vos talents, c’est notre fierté : la prévention, une responsabilité partagée !”



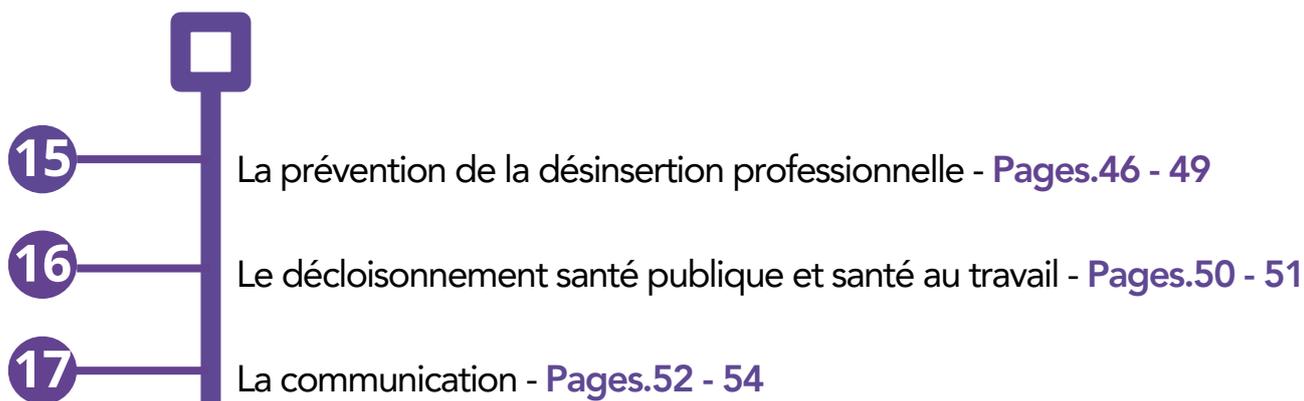
SOMMAIRE



1	Édito - Pages.4 - 5
2	Temps forts - Pages.6 - 7
3	Mise en place de la politique qualité de PREVY - Pages.8 - 9
4	Publications PREVY - Pages.10 - 13
5	Projet de service 2024-2028 - Pages.14 - 19
6	Travaux de la commission médico-technique - Pages.20 - 21
7	Nos missions - Pages.22 - 23



8	Nos équipes pluridisciplinaires - Pages.24 - 25
9	Nos adhérents - Pages.26 - 29
10	Nos travailleurs suivis - Pages.30 - 33
11	Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs - Pages.34 - 39
12	La prévention des risques professionnels - Pages.40 - 41
13	Les ateliers de prévention collectifs - Pages.42 - 43
14	Les ateliers éphémères - Pages.44 - 45



15	La prévention de la désinsertion professionnelle - Pages.46 - 49
16	Le décroisement santé publique et santé au travail - Pages.50 - 51
17	La communication - Pages.52 - 54

ÉDITO



Nancy Giraudier
Directrice de PREVY

En 2024, PREVY maintient son engagement et sa volonté d'apporter un véritable service rendu à l'ensemble de ses adhérents. Le renforcement des équipes et l'investissement dans un outil métier performant en 2023 ont porté leurs fruits : la délivrance d'un plus grand nombre de visites santé travail, des actions en milieu de travail qui se développent et l'activité de la cellule PDP de PREVY qui se renforce fortement du fait d'une organisation qui repose sur des bases solides.

Notre rôle dépasse largement celui des visites médicales obligatoires et il est primordial de faire connaître encore et encore l'ensemble de nos actions terrain et de leur valeur ajoutée auprès des entreprises du Gard.

L'année 2024 a ainsi été marquée par quatre principaux sujets :

- L'année 2024 démarre sous les meilleurs auspices ! **PREVY reçoit son renouvellement d'agrément pour 5 ans le 8 janvier 2024.** Le service est ainsi agréé pour un secteur unique jusqu'au 8 janvier 2029. Aucune remarque ne sera formulée par la tutelle quant à notre organisation et notre fonctionnement, nous ne pouvons que nous féliciter pour tout le travail accompli depuis notamment 2 ans. Il s'agit d'une réelle reconnaissance de notre nouvelle organisation, et je suis très heureuse d'avoir porté ce projet pour notre service. Je tiens à féliciter tous les collaborateurs qui ont œuvré pour cet excellent résultat.
- L'engagement de PREVY dans une démarche qualité et d'amélioration continue. Les équipes se sont attelées à rédiger l'ensemble des procédures relatives à la certification du service selon la norme AFNOR SPEC 2217. PREVY a choisi de demander au printemps 2025, le niveau 1 de certification, un choix dicté par la volonté d'une montée en puissance graduée. PREVY s'engage à atteindre et à maintenir l'excellence en matière de qualité. Nous nous efforçons de fournir des services conformes à la réglementation, en répondant aux attentes de nos adhérents. **Nous encourageons l'amélioration continue de nos processus, la formation de notre personnel et la satisfaction durable de l'ensemble des parties prenantes.**
- En parallèle, **PREVY poursuit son développement immobilier en implantant son concept de Maison de la Prévention dans le sud du département.** Une surface de 700 m² est acquise au mois de septembre 2024 à Gallargues-Le-Montueux pour y abriter la Maison de la Prévention Sud qui ouvrira ses portes à la fin du premier semestre 2025.
- **Enfin, le service contractualise son CPOM 2025-2030 avec la DREETS Occitanie et la CARSAT LR autour de deux actions phares :**
 - **la prévention de la désinsertion professionnelle** : Prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle, de la prise en charge individuelle à une conduite de projet au sein du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP).
 - **la prévention du risque routier professionnel** : l'impact des horaires atypiques dans le risque routier professionnel des aides à domicile.

L'année 2024 a été une nouvelle fois riche en progrès pour PREVY, et je tiens à remercier l'ensemble des collaborateurs pour leur mobilisation, leur implication et leur professionnalisme tout au long des projets qui ont été menés.

Ensemble nous avons franchi une nouvelle étape dans l'évolution de notre organisation afin de répondre aux forts enjeux de la Santé au Travail.

“

En tant que président du Conseil d'administration de PREVY, j'ai l'honneur de collaborer avec des représentants des salariés et des employeurs bénévoles, qui unissent leurs forces pour construire des solutions adaptées aux chefs d'entreprise et surtout, promouvoir une démarche ambitieuse en matière de santé au travail.

Eric Butel
Président de PREVY



Eric Butel
Président de PREVY

La confirmation, pour une durée de cinq ans, de notre agrément par l'État (DREETS) traduit la reconnaissance de notre bon fonctionnement et l'impact de nos actions.

La mise en œuvre du projet de service 2024-2028 réaffirme notre objectif de développer la culture de prévention primaire en entreprise à travers des actions individuelles et collectives.

En tant que président du Conseil d'administration de PREVY, j'ai l'honneur de collaborer avec des représentants des salariés et des employeurs bénévoles, qui unissent leurs forces pour construire des solutions adaptées aux chefs d'entreprise et surtout, promouvoir une démarche ambitieuse en matière de santé au travail.

PREVY, c'est une équipe de 100 salariés impliqués, dont je suis fier, non seulement pour leur expertise, mais aussi pour leur engagement à faire progresser la prévention. C'est une organisation en constante évolution, qui s'adapte avec agilité aux réformes et aux besoins des entreprises du territoire. C'est aussi un partenaire fiable pour les employeurs, proposant des services concrets pour développer et renforcer la prévention, améliorer la sécurité et réduire les risques professionnels. Notre ambition ? Accompagner chaque salarié à préserver sa santé et garantir son employabilité en anticipant l'usure professionnelle et en favorisant un environnement de travail sécurisé.

Dans le cadre de notre démarche qualité, nous nous engageons à répondre aux exigences avec rigueur et à innover pour mieux accompagner nos adhérents. Cette dynamique d'innovation prend vie à travers notre concept inédit de Maison de la Prévention, un modèle souvent imaginé, mais réalisé uniquement par PREVY. Ces espaces sont de véritables outils mis à disposition des entreprises pour renforcer leur approche en matière de prévention et de sécurité au travail.

Après le succès de la Maison de la Prévention de Nîmes, nous poursuivons ce chemin avec l'ouverture prochaine de la Maison de la Prévention Sud à Gallargues-le-Montueux, et d'ici deux ans, celle du nord du département du Gard.

Ensemble, poursuivons cet engagement où la santé et le bien-être de chacun sont une priorité.

Bonne lecture !

”

TEMPS FORTS

Participation au Nîmes Urban Trail



16 février 2024

Mise en place de la politique qualité PREVY

afnor
CERTIFICATION
AFNOR SPEC 2217

Janvier 2024

37e Congrès National de Médecine du Travail
Stand PREVY - Prévention & Santé au Travail



Du 4 au 7 juin 2024

Morning de la Prévention



25 avril 2024

Matinée Santé-Vous Sport au Travail



25 juin 2025

Signature convention PREVY & Cap Emploi en faveur de la PDP



27 août 2024

Protocoles de délégation Médecins du Travail - IDEST spécifiques



27 août 2024

Afterwork de la Prévention



26 septembre 2024

Journée Santé Entreprise



21 novembre 2024

59e Journées Santé-Travail Présanse à Paris



15 & 16 octobre 2024

Maison de la Prévention Sud Démarrage des travaux



Novembre 2024



Gallargues-le-Montueux

Le Dr. Cyril Comte, Médecin du travail et coordinateur de la cellule PDP de PREVY, a présenté un projet expérimental dans le BTP soulignant l'importance de la prévention de l'usure professionnelle, en particulier grâce à la visite de mi-carrière.



MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE QUALITÉ DE PREVY

PREVY s'engage à atteindre et à maintenir l'excellence en matière de qualité. Nous nous efforçons de fournir des services conformes à la réglementation, en répondant aux attentes de nos adhérents. Nous encourageons l'amélioration continue de nos processus, la formation de notre personnel et la satisfaction durable de nos parties prenantes.

Nos Missions

PREVY a pour missions principales :

- Éviter toute altération de la santé des travailleurs des entreprises adhérentes du fait de leur travail.
- Préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.
- Assurer le suivi individuel de l'état de santé de chaque travailleur à travers l'ensemble des visites médicales prévues par la réglementation.
- Accompagner et conseiller les entreprises pour prévenir les risques professionnels.
- Prévenir le risque de désinsertion professionnelle et favoriser le maintien en/dans l'emploi des travailleurs.
- Contribuer à la réalisation d'objectifs de santé publique afin de préserver, au cours de la vie professionnelle, un état de santé du travailleur compatible avec son maintien en emploi.
- Fournir aux entreprises adhérentes et à leurs travailleurs, un ensemble socle de services qui doit couvrir l'intégralité des missions prévues à l'article L4622-2 du Code du travail en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel des travailleurs et de prévention de la désinsertion professionnelle, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Nos valeurs

- **Satisfaction de nos adhérents et des travailleurs** : nous plaçons la satisfaction de nos adhérents et des travailleurs au cœur de nos préoccupations.
- **Proximité et communication avec nos adhérents et leurs travailleurs** : nous favorisons une communication ouverte et transparente au sein de l'organisation ainsi qu'avec nos adhérents et leurs travailleurs, les partenaires et fournisseurs. Nous encourageons le dialogue et l'échange d'informations pour garantir des relations constructives et durables.

- **Respect des réglementations en vigueur** : nous nous engageons à respecter les réglementations en vigueur dans notre secteur d'activité. Nous veillons à ce que nos services soient conformes aux exigences légales et réglementaires applicables.
- **Qualité de notre offre de services** : nous nous engageons à fournir un service de qualité aux adhérents et aux travailleurs en mettant l'accent sur la satisfaction de leurs attentes.
- **Valorisation de nos collaborateurs** : nous reconnaissons que nos collaborateurs sont notre principal atout. Nous encourageons leur implication, leur formation et leur développement professionnel pour garantir le niveau élevé de compétences attendues et d'engagement.
- **Intégrité** : nous sommes déterminés à agir de manière éthique, honnête et transparente dans toutes nos interactions en respectant les valeurs de PREVY et en promouvant une culture d'intégrité au sein de l'organisation.
- **Amélioration continue et innovation** : nous cherchons constamment à améliorer nos processus et nos services. Nous encourageons l'innovation, la créativité et l'amélioration continue au sein de PREVY pour garantir notre compétitivité et notre pérennité.

Afin de remplir notre mission dans le respect de nos valeurs, nous sommes engagés dans une évolution continue de notre système Qualité. La norme AFNOR SPEC 2217 constitue la référence constante pour l'amélioration de notre système Qualité.

Dans ce but, nous avons mis en place un Comité de Pilotage Qualité qui regroupe l'ensemble des métiers et dont l'objectif est :

- de suivre l'avancement du projet de certification ;
- d'établir des procédures harmonisées ;
- de mettre en place et suivre les indicateurs qualité.

Pour atteindre ces objectifs

Nous sommes accompagnés, jusqu'à la certification par le cabinet CNConsultants, qui maîtrise la certification AFNOR SPEC 2217 et la Démarche Qualité en Santé au Travail au sein des SPSTI.

Chaque collaborateur est concerné par cette démarche et a, par ailleurs, le devoir de contribuer au déploiement de ce système Qualité en participant, grâce à son expertise, aux différents groupes de travail qui seront constitués.

Je demande à l'ensemble des collaborateurs de PREVY de tout mettre en œuvre pour déployer le système, de se tenir informer des nouveautés Qualité, de mettre en application les procédures et les modes opératoires.

Je m'engage à ce que chaque collaborateur puisse disposer des moyens nécessaires pour s'investir dans la démarche.

Pro-activité, réactivité, rigueur, communication et respect des services proposés constituent les éléments majeurs de notre engagement vis-à-vis de nos adhérents.

Nancy Giraudier
Directrice



Le saviez-vous ?

Conformément à l'article L.4622-9 du Code du travail, PREVY est soumis à une procédure de certification menée par un organisme indépendant, visant à porter une appréciation à l'aide du référentiel Afnor SPEC 2217.



Publications PREVY

Nous sommes fiers de partager que le Dr. Cyril Comte, médecin du travail au sein de PREVY, a été cité dans un article de l'OPPBTB écrit par Cendrine Barruyer et mettant en avant le rôle clé du déploiement de la visite de mi-carrière, notamment dans le secteur du BTP.

PRÉVENTIONBTP

Un service OPPBTB



Prévention de la désinsertion professionnelle, la médecine du travail s'engage

La prévention de la désinsertion professionnelle : fondamentale dans les métiers du BTP, qui exposent à une usure prématurée.

Depuis l'instruction du 26 avril 2022, cette prévention est coordonnée par les cellules PDP des services de prévention et de santé au travail (SPST). Mais pour effectuer une prévention efficace encore faut-il disposer de bons indicateurs et de bons outils.

Diverses initiatives ont été présentées lors des Journées Santé-Travail de Présanse mi-octobre 2024. Ainsi, au sein de l'équipe Ester (Épidémiologie en santé au travail et ergonomie) du CHU d'Angers, le Dr Marc Fadel travaille à la création d'un indice de risque de désinsertion professionnelle intégrant divers critères (santé, social, travail...). Plus de 300 variables ont été recensées. Une fois ces variables triées en fonction de leur pertinence, et affectées de coefficients pondérateurs, l'équipe du Dr Fadel a mis en place un premier score expérimental. « Ce score est imparfait mais il a l'avantage d'exister », estime-t-il. Une seconde phase se déroulera en 2025 : il s'agira de tester dans plusieurs SPSTI la robustesse de cet indice. Les services intéressés pour participer à l'étude peuvent contacter le Dr Fadel (marc.fadel@univ-angers.fr).

À terme, cet outil pourra être utilisé sur un plan individuel pour identifier les salariés à risque et mieux organiser la prévention primaire, secondaire et tertiaire. Il servira également, de manière plus générale, pour repérer des services au sein desquels les salariés sont plus susceptibles d'être affectés par un risque de désinsertion professionnelle et proposer des aménagements adaptés.

Autre approche intéressante, celle du SIST Narbonne, qui teste une méthode de triage préalable des dossiers suivie d'une discussion collégiale sur certains dossiers plus complexes. La première phase de l'expérimentation a porté sur soixante et onze cas. Dix dispositifs de maintien en emploi ont ainsi été activés. Selon le Dr Leonardo Giovannini, qui présentait ce dispositif lors des Journées Présanse, cette approche permet une prise en charge plus précoce des salariés à risque.



Dr. Cyril COMTE
Médecin du Travail PREVY
et coordinateur de la
cellule PDP

Enfin, le service PREVY de Nîmes s'est intéressé aux visites de pré-reprise initiées à la demande des médecins du travail. Ces visites peuvent en effet être demandées dès qu'un arrêt de travail dépasse trente jours. L'expérience a concerné vingt-cinq entreprises du secteur du BTP. Douze situations individuelles ont donné lieu à des visites de pré-reprise à la demande du médecin. L'âge médian était de 41 ans, l'ancienneté de plus de onze ans et la durée de l'arrêt de travail de neuf mois en moyenne. Sachant que les visites de mi-carrière sont prévues entre les 43 et les 45 ans d'un salarié, le Dr Cyril Comte, coordinateur de la cellule PDP et initiateur de cette étude, se demande si dans un secteur comme celui du BTP il ne serait pas opportun de proposer des visites de mi-carrière plus précocement.



Harmonie santé

Nous sommes fiers de partager que le Dr. Nelly Sellier, médecin du travail au sein de PREVY, a été cité dans un article d'Harmonie Santé rédigé par Patricia Guipponi. Le Dr. Nelly Sellier y souligne le rôle essentiel du médecin du travail dans l'accompagnement des salariés diabétiques pour prévenir la désinsertion professionnelle. Elle insiste notamment sur l'importance de l'information autour du statut RQTH, qui permet aux travailleurs diabétiques, comme à d'autres personnes atteintes de maladies chroniques, d'adapter leurs conditions de travail à leur état de santé.

Comment concilier diabète et vie professionnelle ?

En France, cinq personnes sur cent, en âge de travailler, vivent avec un diabète. La maladie ne pose pas de soucis particuliers pour bon nombre d'entre elles. Pour d'autres, elle peut être un frein d'accès à un métier ou à une évolution de carrière. Le point sur la réglementation et les démarches possibles.

Aucune réglementation n'oblige un salarié à informer son employeur de son état de santé. Cela relève du domaine de la vie privée et reste un choix personnel qui vaut pour tous, dont les personnes diabétiques. La seule obligation est de justifier ses absences (preuve d'un rendez-vous médical, transmission d'un arrêt de travail...) sans toutefois en mentionner la cause.

Antoine a toujours évité de communiquer à ses supérieurs qu'il souffrait d'un diabète de type 1, maladie auto-immune, encore appelée diabète insulino-dépendant. « J'ai eu peur que cela ait une influence sur mon embauche comme sur mon évolution de carrière », témoigne le professeur d'italien, récemment retraité. Ce dernier se cachait pour pratiquer ses injections d'insuline dans les toilettes de l'établissement scolaire où il enseignait. « La piqûre, ça renvoie à des images et des a priori que je ne voulais pas véhiculer. »

Antoine a parlé de son diabète à des collègues de confiance. « Mon médecin traitant me l'avait recommandé. Cela permettait, en cas de problème, de me porter secours ou de joindre un professionnel de santé. » Il est arrivé au professeur d'informer des élèves touchés par la même pathologie. « Je savais combien c'était dur d'y être confronté à l'adolescence. Je leur ai fait comprendre qu'ils n'étaient pas seuls, que j'étais disponible et que l'on pouvait étudier et prétendre à une multitude d'emplois tout en étant diabétique. »

En pratique, certains emplois restent difficiles d'accès aux diabétiques

Antoine a pu embrasser sa profession sans obstacle. « L'enseignement que je pratiquais ne rentrait pas dans les métiers qui étaient interdits ou contre-indiqués aux diabétiques. Cela aurait peut-être été un peu plus compliqué si j'avais voulu être prof d'éducation physique. » Avant la loi du 6 décembre 2021, il était impossible aux personnes diabétiques d'exercer les métiers de la fonction publique nécessitant des conditions spécifiques d'aptitude physique comme c'est le cas dans l'armée ou dans la police nationale. Le diabète fermait aussi les portes des métiers du transport tels que pilote d'avion ou encore conducteur de train.

La législation de 2021 a changé la donne. Elle est la conséquence des progrès dans les traitements conjugués aux actions des associations, la Fédération française des diabétiques en première ligne. Cette loi, bien qu'elle ne cite aucune pathologie spécifique, permet aux personnes diabétiques de pouvoir accéder à toutes les professions dès lors que leurs aptitudes physiques et leur état de santé le leur permettent. « L'évaluation de l'aptitude médicale doit être effectuée de manière individuelle », observe Jeanne Prat-Diquelou, juriste auprès de la Fédération française des diabétiques.



Les corps de métiers, jusqu'alors inaccessibles, doivent adapter leur réglementation relative aux conditions d'aptitudes médicales d'admission et procéder à une évaluation au cas par cas. Dans la gendarmerie, par exemple, cette appréciation revient au médecin statutaire du service médico-administratif de consultations qui gère le recrutement et le suivi. « En pratique, toutefois, il est difficile de prétendre à certaines professions dans l'armée, le transport maritime... », remarque Jeanne Prat-Diquelou.

D'autres professions comportent des risques en cas de diabète

En fonction des caractéristiques du diabète et de son équilibre, d'autres métiers restent contre-indiqués tels que les postes dits de sécurité. L'état de santé du salarié diabétique pourrait influencer sur sa sûreté ou celle de ses collègues et nuire à l'exercice de ses fonctions. « C'est le cas de la conduite d'engins dangereux du bâtiment, déconseillée aux personnes en hypoglycémie », commente la juriste. Les métiers nécessitant une acuité visuelle très élevée, comme l'horlogerie ou la mécanique de précision, sont aussi concernés.

L'avis du médecin traitant sera alors primordial pour évaluer chaque cas et alerter. « Il avertit le patient des risques qu'il encourt ou peut faire encourir », indique Jeanne Prat-Diquelou. Le médecin du travail a lui aussi la mission d'accompagner et de conseiller l'employé diabétique. « Cela relève de sa mission de prévention et de protection des salariés », précise le docteur Sophie Frantoni-Quinton, présidente de la Société française de santé au travail (SFST).

Les personnes diabétiques ne sont pas tenues d'informer le médecin du travail de leur pathologie. Toutefois, il leur est fortement recommandé de le faire pour, notamment, faciliter leur suivi en raison de l'évolution de leur maladie. Le praticien sera un interlocuteur important en cas d'aménagement du poste de travail par exemple. « Notre déontologie nous impose le secret professionnel. Nous ne devons en aucun cas mentionner à l'employeur la pathologie dont souffre le salarié », poursuit le docteur Sophie Fantoni-Quinton.



Dr. Nelly Sellier
Médecin du Travail
PREVY

La possibilité de demander le statut de travailleur handicapé

Le rôle du médecin du travail est principalement de vérifier la compatibilité de l'état de santé du travailleur diabétique avec son emploi. « Prenons l'exemple d'un salarié qui fait de l'hypoglycémie à répétition et qui conduit un bus d'enfants. Nous allons dire à l'employeur : "Attention, cette personne ne peut pas ou ne peut plus conduire un tel véhicule", sans en révéler la raison », complète la présidente de la Société française de santé au travail.

Le docteur Nelly Sellier officie au service de prévention et de santé au travail (SPST) PREVY dans le Gard. L'équipe est composée de médecins mais aussi d'infirmiers. « Ils sont en première ligne et assurent les visites périodiques obligatoires. » La praticienne se veut rassurante avec les salariés diabétiques qu'elle rencontre. « Ils sont parfois méfiants. Mais nous ne sommes pas là pour leur mettre des bâtons dans les roues. »

Les personnes diabétiques ont la possibilité de demander le statut de travailleur handicapé. « Elles l'ignorent souvent », constate le docteur Sellier. Ce statut ne concerne pas que le handicap visible mais toutes les pathologies chroniques dont le diabète fait partie. Il favorise l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi en permettant, entre autres, un accompagnement prioritaire et personnalisé dans la recherche d'un travail. « Il est important de savoir si la personne diabétique entre dans la définition du handicap qui est donnée par le code de l'action sociale et des familles », signale la juriste de la Fédération française des diabétiques.

Accompagner au mieux pour éviter la désinsertion professionnelle

« D'ici 2025, 25 % des travailleurs seront porteurs de maladies chroniques évolutives. Nos équipes médicales ont pour mission d'agir sur le risque de désinsertion professionnelle en étant très sensibilisées à ces patients », confie le docteur Nelly Sellier, qui coordonne la cellule de Prévention de la désinsertion professionnelle du SPST gardois. Pour elle, il est primordial de recevoir le salarié diabétique quand il en émet le besoin. « Ces visites sont prioritaires sur mon planning. »

La sensibilisation faite par la médecine du travail passe également par l'information de l'existence de dispositifs tels que Sophia, le service d'accompagnement des malades chroniques de l'Assurance maladie. « Il aide les personnes diabétiques à mieux connaître leur pathologie et à adapter leurs habitudes au quotidien pour réduire les risques de complications », explique le médecin.

De nombreuses avancées sont à saluer mais il reste des combats à mener. La question de fin de carrière pour les personnes diabétiques en est un. « Il existe peu de possibilités de retraite anticipée ou de réduction de temps de travail sans réduction de rémunération », déplore la juriste Jeanne Prat-Diquelou. « Cette maladie use. Je n'aurais pas tenu un an de plus », reconnaît Antoine, qui a pu quitter l'Éducation nationale à point nommé.

PROJET DE SERVICE 2024-2028



3 axes retenus et 8 fiches actions

Trois axes opérationnels centrés autour des spécificités locales et des besoins de nos adhérents.

AXE TRANSVERSAL : PARCOURS DE PRÉVENTION DU SALARIÉ

- **Fiche action 1** : Évolution du suivi individuel de l'état de santé du salarié
- **Fiche action 2** : Traçabilité des expositions
- **Fiche action 3** : Santé au travail des femmes - Impact différencié de l'exposition aux risques professionnels en fonction du sexe



AXE PRÉVENTION PRIMAIRE

- **Fiche action 4** : Les Troubles musculo- squelettiques chez les professionnels exerçant dans des établissements de soins
- **Fiche action 5** : Les risques psychosociaux chez les employés des PME du commerce
- **Fiche action 6** : Le risque chimique : amiante
- **Fiche action 7** : L'impact des horaires atypiques dans le risque routier professionnel

AXE PRÉVENTION, DE LA DÉSINSERTION ET DE L'USURE PROFESSIONNELLE

- **Fiche action 8** : PDUP, de la prise en charge individuelle à une conduite de projet : secteur prioritaire, le BTP



Avancée par fiche action

Fiche action 1 : Évolution du suivi individuel de l'état de santé du salarié

PREVY doit repenser l'organisation du travail, pour répondre à l'augmentation des demandes de visites, réduire les retards et l'absentéisme, tout en tenant compte de la future pénurie de médecins du travail qui se dessine sur les cinq années à venir.

➤ Chaque portefeuille de médecin du travail devra être géré en mode projet avec des priorités et une allocation de ressources efficaces.

Fiche action 3 : Santé au travail des femmes - impact différencié de l'exposition aux risques professionnels en fonction du sexe

Différentes dispositions composent la loi dite « Santé » du 2 août 2021 qui visent à renforcer la prévention au sein des entreprises et à la prise en compte des particularités sexuées des salariés lors de l'évaluation des risques professionnels.

➤ PREVY sensibilise et propose, aux employeurs des secteurs professionnels à prédominance féminine, des actions orientées vers la santé des femmes.

Afin de renforcer la délégation de certaines visites médicales aux infirmiers en santé au travail et d'optimiser le temps médical disponible, 100 % des infirmiers PREVY ont été formés aux nouvelles typologies de visites, telles que les visites de reprise après maternité hors SIR, les visites de pré-reprise ou les visites de mi-carrière.

Des protocoles de délégation ont été élaborés pour augmenter le nombre de visites déléguées, allégeant ainsi la charge des médecins du travail tout en maintenant un suivi de qualité des salariés. En 2024, 26 protocoles ont été signés par 15 médecins et 20 infirmiers.

Le logiciel métier retenu par PREVY facilite la gestion des convocations et le suivi en temps réel des visites à réaliser pour les auxiliaires médicales. Les réunions de direction avec les équipes médicales ont permis de visualiser l'ensemble des rendez-vous à programmer : 2 215 VIP SI, 372 VIP SIA, 1 511 EMA / intermédiaire SIR, 1 478 mi-carrières (en 2024).

Focus fiche action 2

Pour renforcer la qualité et l'efficacité du Cursus Laboris au sein de PREVY, un état des lieux sur sa pratique a été réalisé.

Un questionnaire a été adressé aux équipes médicales, permettant d'identifier les freins rencontrés.

Il a été souligné que la visite mi-carrière est la plus appropriée pour effectuer le Cursus Laboris, offrant ainsi une opportunité précieuse de traçabilité intégrant toutes les expositions professionnelles de chaque salarié.

Il a mis en lumière l'importance de l'harmonisation des pratiques pour en garantir une réalisation efficace et cohérente.

De plus, une proposition a été faite d'introduire un questionnaire destiné aux salariés exposés aux agents chimiques 1A et 1B lors de la pré-visite, afin d'optimiser le suivi de leur santé.

Fiche action 2 : La traçabilité des expositions

La loi du 2 août 2021 a introduit de nouvelles visites médicales, notamment le suivi post-exposition (SPE), visant à étendre le suivi post-professionnel (SPP) pour les salariés exposés à des risques professionnels et classés en suivi individuel renforcé (SIR). La visite médicale avec un professionnel de santé permet d'évaluer la nécessité d'un SPE/SPP en établissant un état des lieux des expositions professionnelles du salarié, basé sur son cursus laboris.

➤ PREVY œuvre pour une meilleure traçabilité des expositions individuelles et collectives.



Focus fiche action 1

Pour améliorer la gestion des convocations des visites médicales et ainsi réduire l'absentéisme des travailleurs, il a été élaboré un mode opératoire permettant de mieux prioriser les visites en fonction des typologies (SI, SIA, SIR).

En 2024, c'est 4 402 propositions de modification de catégorie de suivi qui ont été envoyées aux adhérents par les équipes médicales.

L'envoi d'une newsletter dédiée à accompagner les employeurs dans la déclaration des risques professionnels via le portail en ligne, contribuera aussi à optimiser la gestion des plannings des équipes médicales.

Des réunions de direction avec les équipes médicales ont permis de suivre les absences et de renforcer la communication avec les adhérents sur l'importance de la présence des salariés à la visite en santé travail. En 2024, le taux d'absentéisme des équipes médicales s'élève à 7.6 % (10.3 % pour les infirmiers et 4.9 % pour les médecins).

Focus fiche action 3

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est un outil essentiel pour identifier, évaluer et prévenir les risques au travail. Dans cette optique, PREVY présente l'obligation réglementaire de différencier l'évaluation et la prévention des risques professionnels en fonction du sexe des salariés, et propose d'intégrer cette approche dans un modèle de DUERP. Toujours dans la démarche de prévention primaire, un « kit santé des femmes au travail » est en cours de développement. Ce kit comprendra des supports de sensibilisation et d'information sur l'impact différencié de l'exposition aux risques professionnels selon le sexe. Il visera à aider à repérer les risques spécifiques et à adapter les mesures de prévention en conséquence. En parallèle, un atelier de sensibilisation sera prochainement proposé dans le catalogue de PREVY, afin de renforcer la sensibilisation autour de ces enjeux cruciaux.

Fiche action 4 : Les troubles musculosquelettiques chez les professionnels exerçant dans des établissements de soins

Les troubles musculosquelettiques (TMS) affectent la santé des travailleurs et nuisent à la performance des entreprises, contribuant à la désinsertion professionnelle et à l'usure au travail.

Au sein de PREVY, entre 2019-2022 les secteurs santé, médico-social et aide à la personne sont les plus sinistrés. Les TMS représentent environ la moitié des causes d'inaptitude tous secteurs confondus dont 30 % des inaptitudes dans le secteur de la santé.

➤ Notre enjeu est d'accompagner ces métiers à fort taux de sinistralité, en développant une culture de prévention des TMS au sein des entreprises et dans les établissements de formation.

Fiche action 5 : Les risques psychosociaux chez les employés des PME du commerce

La compréhension des risques psychosociaux (RPS) des salariés des PME du secteur du commerce alimentaire permettra d'initier ou de poursuivre des actions favorables à la santé physique et mentale des salariés. Cette base est un élément fondamental pour entreprendre et réussir une démarche de prévention. Pour qu'une démarche soit efficace et pérenne, ce sont les dirigeants qui en constituent les acteurs incontournables et qui doivent prendre en main le sujet.

➤ PREVY porte le projet d'impulser la dynamique collective nécessaire pour la mise en œuvre d'une politique de prévention des RPS auprès des managers. Il est nécessaire de les sensibiliser avec des éléments concrets et des exemples d'actions qui peuvent être menées.

Fiche action 6 : Le risque chimique : amiante

L'amiante est responsable de 80 % des cancers bronchopulmonaires liés à des situations professionnelles à risque, principalement dans le secteur de la construction.

Malgré une attention médiatique, le risque lié à l'amiante semble demeurer sous-estimé par les professionnels concernés.

➤ PREVY souhaite impulser des actions de prévention concernant l'amiante, en se concentrant sur la formation des acteurs de prévention pour déployer une démarche de sensibilisation auprès des entreprises ciblées.



Fiche action 7 : L'impact des horaires atypiques dans le risque routier professionnel

Les travailleurs du secteur de l'aide à domicile soumis à des horaires décalés, sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour des déplacements fréquents. Ils effectuent de nombreux trajets au cours de leur journée de travail, parfois même la nuit augmentant ainsi leur exposition au risque routier. Il est essentiel que les entreprises prennent en compte le risque d'accidents trajet et mission, lié à ces horaires atypiques et en évaluent l'impact.

➤ PREVY accompagne les employeurs en prévention primaire dans l'évaluation du risque routier et déploie des outils pour sensibiliser le secteur de l'aide à domicile.

Focus fiche action 4

La démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) a été initiée par la mobilisation des équipes PREVY, chargées de mettre à jour les fiches entreprises et d'identifier l'existence d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), voire d'accompagner l'adhérent à sa création en cas d'absence. Parallèlement, les organismes de formation ont été repérés afin de mettre en place une action de prévention primaire. Celle-ci repose sur la formation d'un salarié « relais », dont le rôle est de sensibiliser le personnel exposé aux risques TMS. Cette approche vise à renforcer la culture de prévention au sein des établissements de soins.

Focus fiche action 7

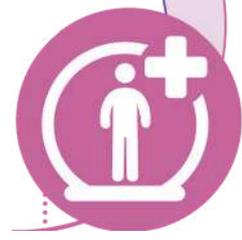
PREVY a contacté chaque entreprise adhérente du secteur de l'aide à domicile afin de présenter l'action, recenser les accidents trajets/missions et s'assurer de l'intégration du risque routier dans le DUERP. Le contenu de l'atelier risque routier à destination des aides à domicile, soumis aux horaires atypiques, est finalisé et sera proposé au calendrier 2025. Il est primordial de sensibiliser employeurs et salariés à la prévention du risque routier majoré par une organisation du travail en horaires atypique.

Focus fiche action 5

Une rencontre a été organisée avec les représentants d'une enseigne de supermarché et leur responsable SQVT pour recueillir leur avis sur les risques psychosociaux (RPS) dans le secteur de la grande distribution alimentaire, ainsi qu'une prise de contact avec le représentant de la Fédération du commerce et de la distribution pour la région Occitanie Méditerranée. Le travail s'est poursuivi avec la préparation d'un atelier qui sera déployé en 2025. Il comprendra deux volets : une session de sensibilisation aux RPS spécifiques au secteur d'activité ciblé, et une présentation de la fiche action du projet de service dans le but de recruter des entreprises afin de participer aux tables rondes.

Focus fiche action 6

Dans le cadre de leurs missions, les équipes PREVY peuvent être amenées à conseiller les travailleurs des entreprises adhérentes, exposés au risque lié à l'amiante. Pour harmoniser nos pratiques de gestion de ce risque, un questionnaire a été envoyé aux professionnels de santé et aux intervenants en prévention des risques professionnels afin d'identifier leurs besoins. Plus de 76 % d'entre eux ont manifesté le souhait d'améliorer leurs compétences. Par conséquent, une formation adaptée aux Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises, conformément au cahier des charges établi par le PRST3 Amiante OCCITANIE est retenue et sera proposée aux équipes PREVY.



Fiche action 8 : PDUP : de la prise en charge individuelle à une conduite de projet, secteur prioritaire, le BTP

Face à des enjeux tels que l'allongement de la vie professionnelle, le vieillissement démographique et les mutations du monde du travail, la prévention de la désinsertion professionnelle et de l'usure professionnelle (PDUP) est une de nos missions prioritaires.

➤ PREVY adopte une démarche proactive pour accompagner les TPE-PME du secteur du BTP et les agences d'intérim dans la mise en œuvre d'actions de prévention collectives et individuelles.

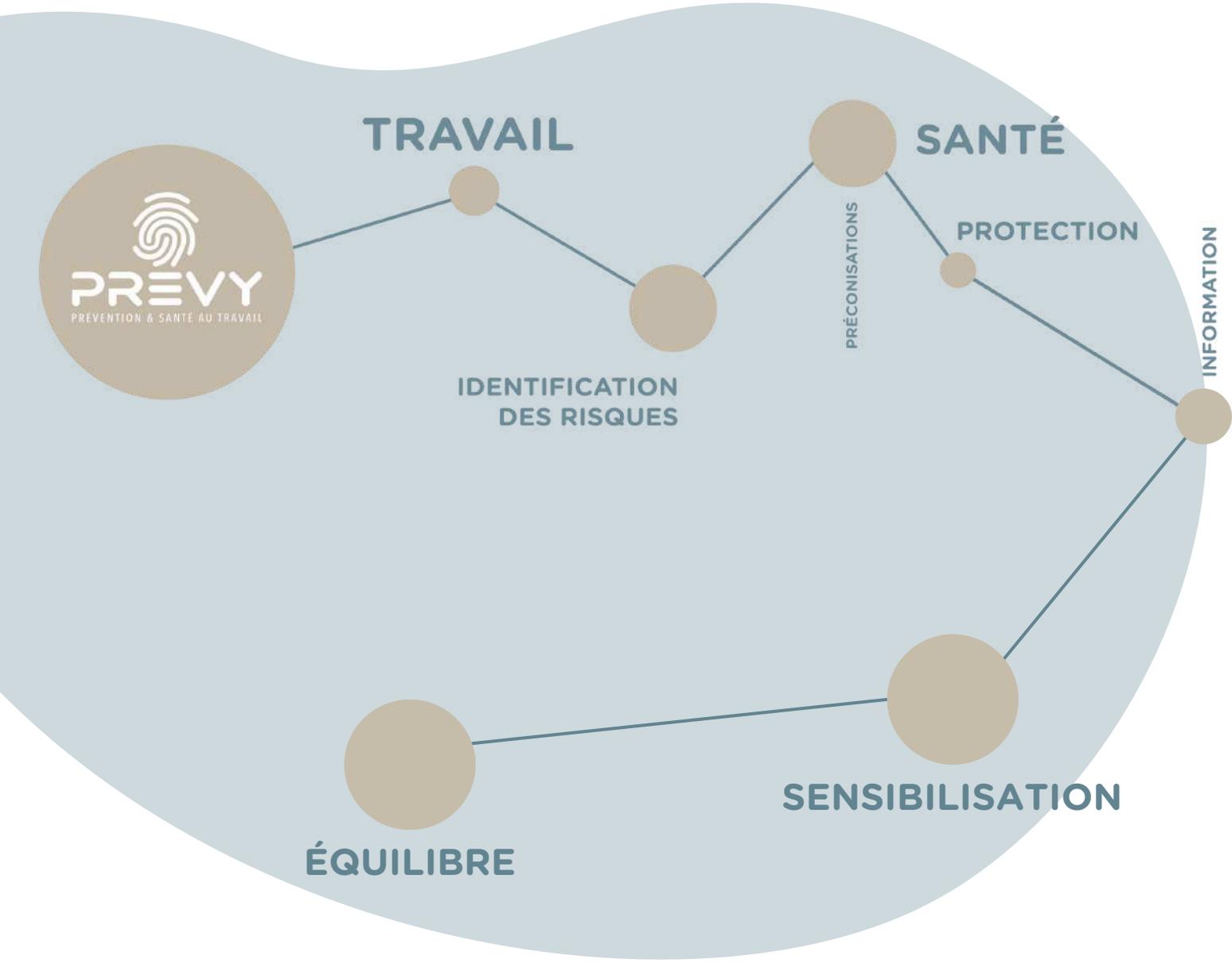
Les actions incluent le repérage des situations individuelles à risque, l'information des employeurs sur leurs obligations réglementaires concernant les salariés en arrêt de travail, la sensibilisation à la PDUP, la promotion de nouvelles dispositions comme les visites de mi-carrière et de pré-reprise et l'information sur les mesures d'accompagnement pour le maintien en emploi.

Focus fiche action 8

Au travers d'une newsletter et d'un questionnaire diffusé par les équipes médicales, PREVY a pu identifier les besoins en termes de prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle (PDUP) des entreprises du BTP. Dans un objectif de démarche d'aller vers les TPE- PME, les actions en milieu de travail permettent de les sensibiliser sur les enjeux du maintien en emploi.



TRAVAUX DE LA COMMISSION MÉDICO-TECHNIQUE



Travaux de la CMT

- » Mise à jour des protocoles de délégation médecins du travail – IDEST
- » Validation des procédures liées au suivi individuel et à la prévention des risques professionnels dans le cadre de la certification AFNOR SPEC 2217
- » Suivi du Projet de Service 2024-2028
- » Choix et validation des fiches actions du CPOM 2025-2030 :
 - Fiche action 1 : Prévention de la désinsertion professionnelle
 - « *Prevention de la désinsertion et de l'usure professionnelle, de la prise en charge individuelle à une conduite de projet au sein du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP)* »
 - Fiche action 2 : Prévention du risque routier professionnel
 - « *L'impact des horaires atypiques dans le risque routier professionnel des aides à domicile* »



NOS MISSIONS



“Agir ensemble pour la prévention de vos salariés c’est agir pour la performance de votre entreprise.”





Suivre l'état de santé des travailleurs adapté à leur activité

Tout au long de leur vie professionnelle, chaque travailleur bénéficie d'un suivi de santé au travail réalisé par un professionnel de santé. Ce suivi s'adapte aux différentes étapes de son parcours, depuis l'embauche jusqu'au départ de l'entreprise, à travers plusieurs types de rendez-vous.



Conseiller et accompagner les employeurs, les travailleurs et de leurs représentants

Les employeurs, les travailleurs et leurs représentants bénéficient d'un accompagnement en prévention pour garantir un environnement de travail sain et sécurisé. Cela inclut le conseil sur les obligations réglementaires, l'évaluation des risques, la mise en place d'actions adaptées et le suivi de la santé des travailleurs. L'objectif est d'anticiper les risques et de favoriser le maintien en emploi.



Réaliser des actions de prévention en entreprise / aider à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels

Du repérage des risques à leur évaluation, en passant par la sensibilisation des équipes et l'application de mesures de prévention sur le terrain, l'employeur et ses collaborateurs bénéficient d'un accompagnement pour élaborer et déployer un plan d'action adapté à l'entreprise.



Prévenir la désinsertion professionnelle

PREVY assure un dispositif de coordination permettant de prévenir le risque de désinsertion professionnelle et de favoriser le maintien en/dans l'emploi. La cellule PDP de PREVY vient en appui aux équipes médicales pour la prise en charge et l'accompagnement des travailleurs en difficulté médico-socio-professionnelle.

Tracer les informations et réaliser une veille sanitaire

Nous assurons le suivi des expositions professionnelles et menons une veille sanitaire afin d'anticiper les défis de demain.

—
**NOS ÉQUIPES
PLURIDISCIPLINAIRES**

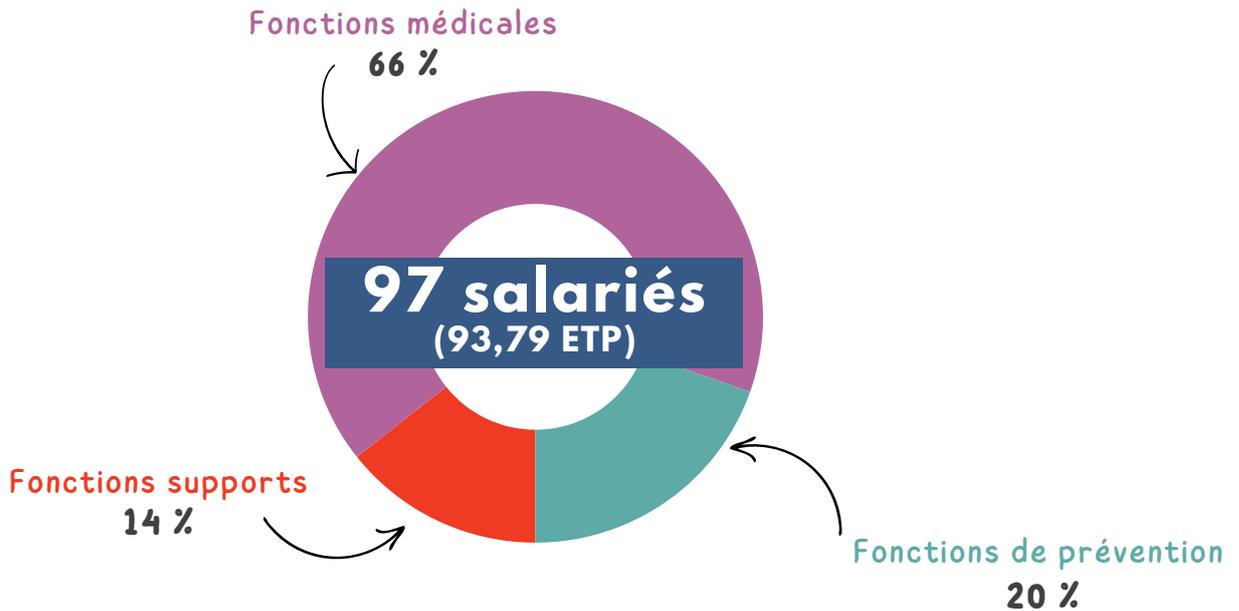


Des équipes pluridisciplinaires au service de la prévention

au 31.12.2024

Les professionnels de PREVY sont organisés en équipe pluridisciplinaires. Une synergie de compétences, où des experts métiers sont mobilisés afin de répondre aux enjeux de la santé et de la sécurité au travail.

En 2024, alors que les effectifs des professionnels de santé se stabilisent, le pôle technique se développe fortement (+ 36 %) pour répondre aux besoins accrus en conseil et accompagnement.



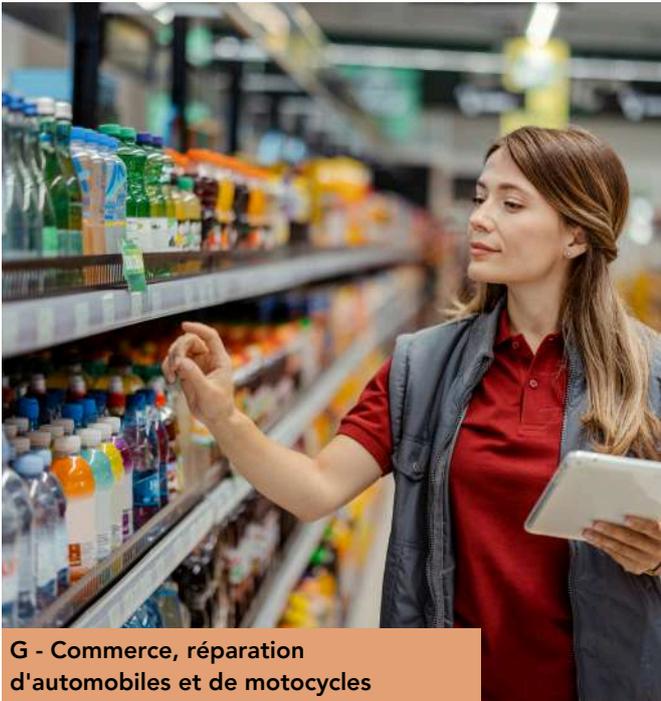
Notre organisation



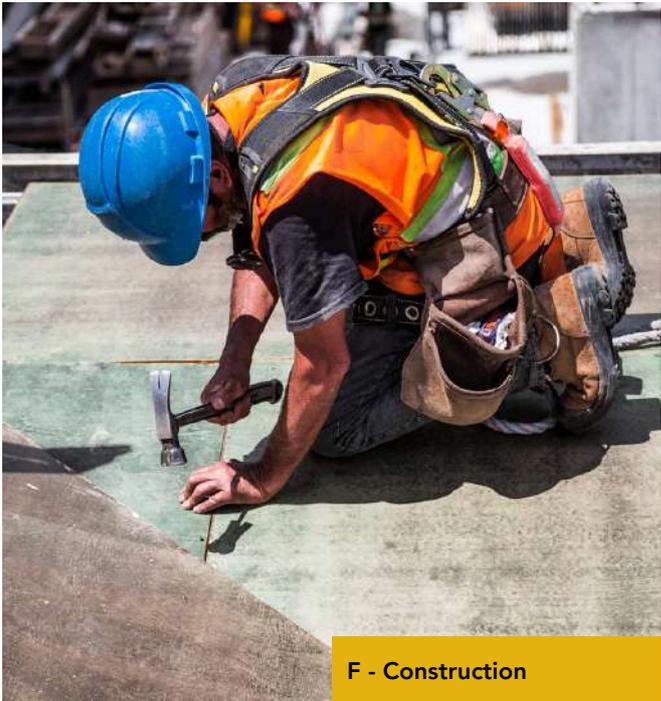
Focus sur l'équipe d'IPRP

- 2 | toxicologues
- 4 | ergonomes
- 9 | techniciens hygiène-sécurité en santé au travail
- 2 | psychologues du travail
- 1 | assistante technique en santé au travail
- 1 | assistante administrative

NOS ADHÉRENTS



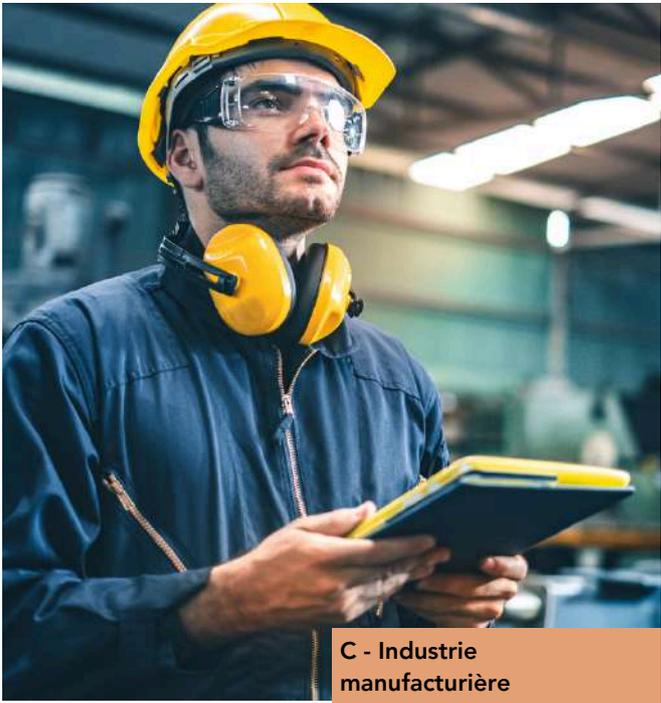
G - Commerce, réparation d'automobiles et de motos



F - Construction



M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques



C - Industrie manufacturière



10 107 entreprises adhérentes
(dont 167 sociétés d'intérim)

au 31.12.2024

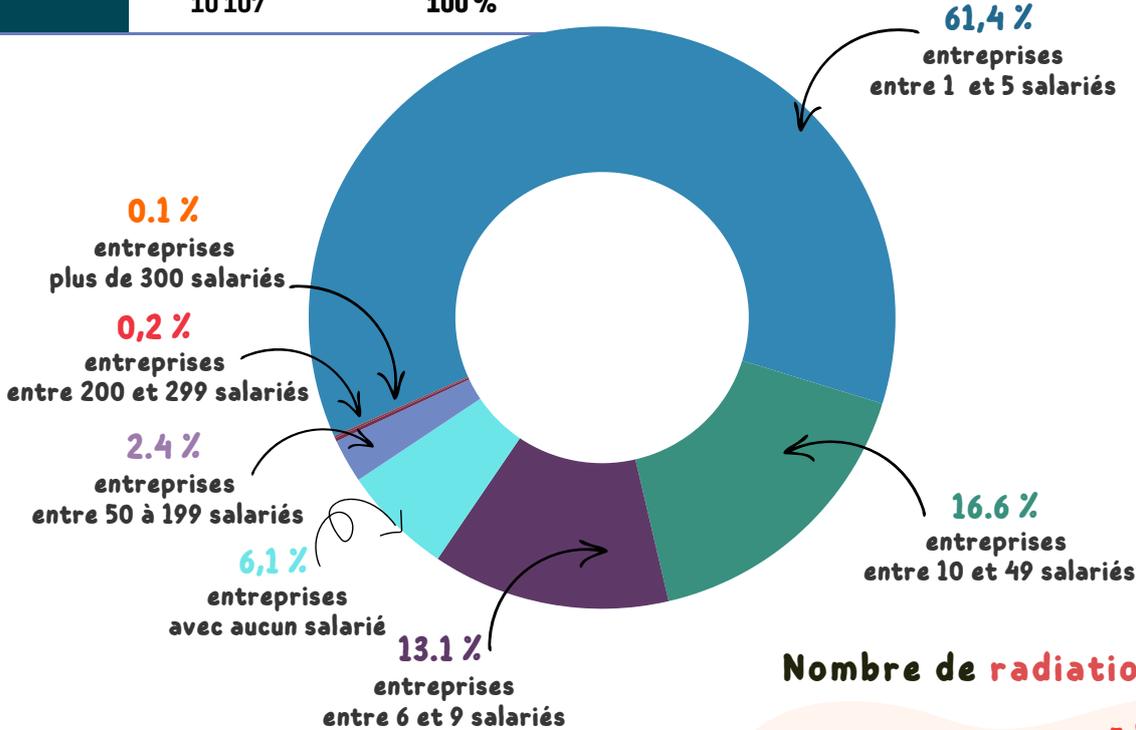
Répartition des entreprises adhérentes par taille d'entreprise

TAILLE ENTREPRISE	NOMBRE D'ENTREPRISES ADHÉRENTES	%
Aucun salarié	619	6,1 %
Entre 1 et 5 salariés	6 210	61,4 %
Entre 6 et 9 salariés	1 325	13,1 %
Entre 10 et 49 salariés	1 676	16,6 %
Entre 50 et 199 salariés	245	2,4 %
Entre 200 et 299 salariés	20	0,2 %
Plus de 300 salariés	12	0,1 %
Total	10 107	100 %

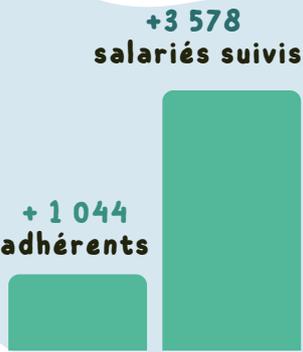


Constat

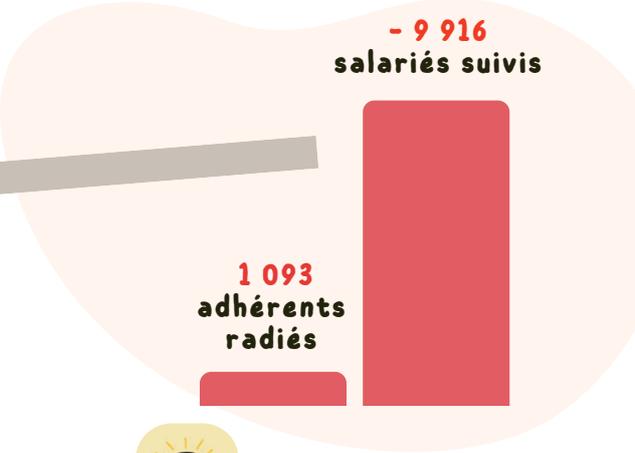
Les TPE de 1 à 9 salariés représentant 74,5 % des entreprises adhérentes.



Nombre d'adhésion en 2024



Nombre de radiation en 2024



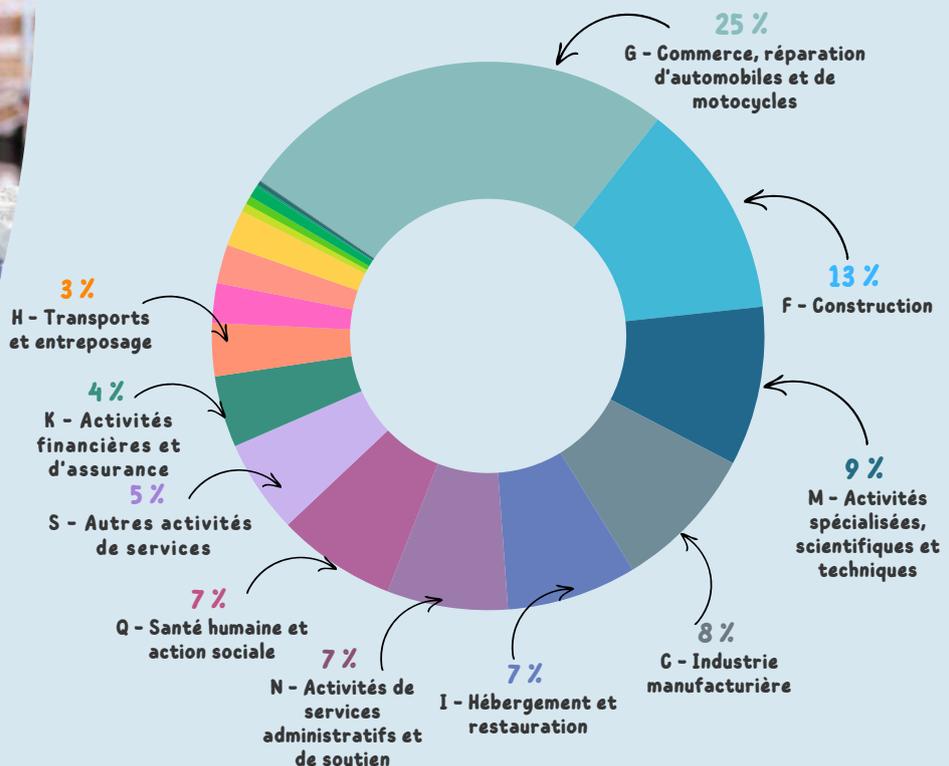
Constat

Soit une perte de 49 adhérents et de 6 338 salariés suivis.

Répartition du TOP 10 des entreprises adhérentes par code NAF

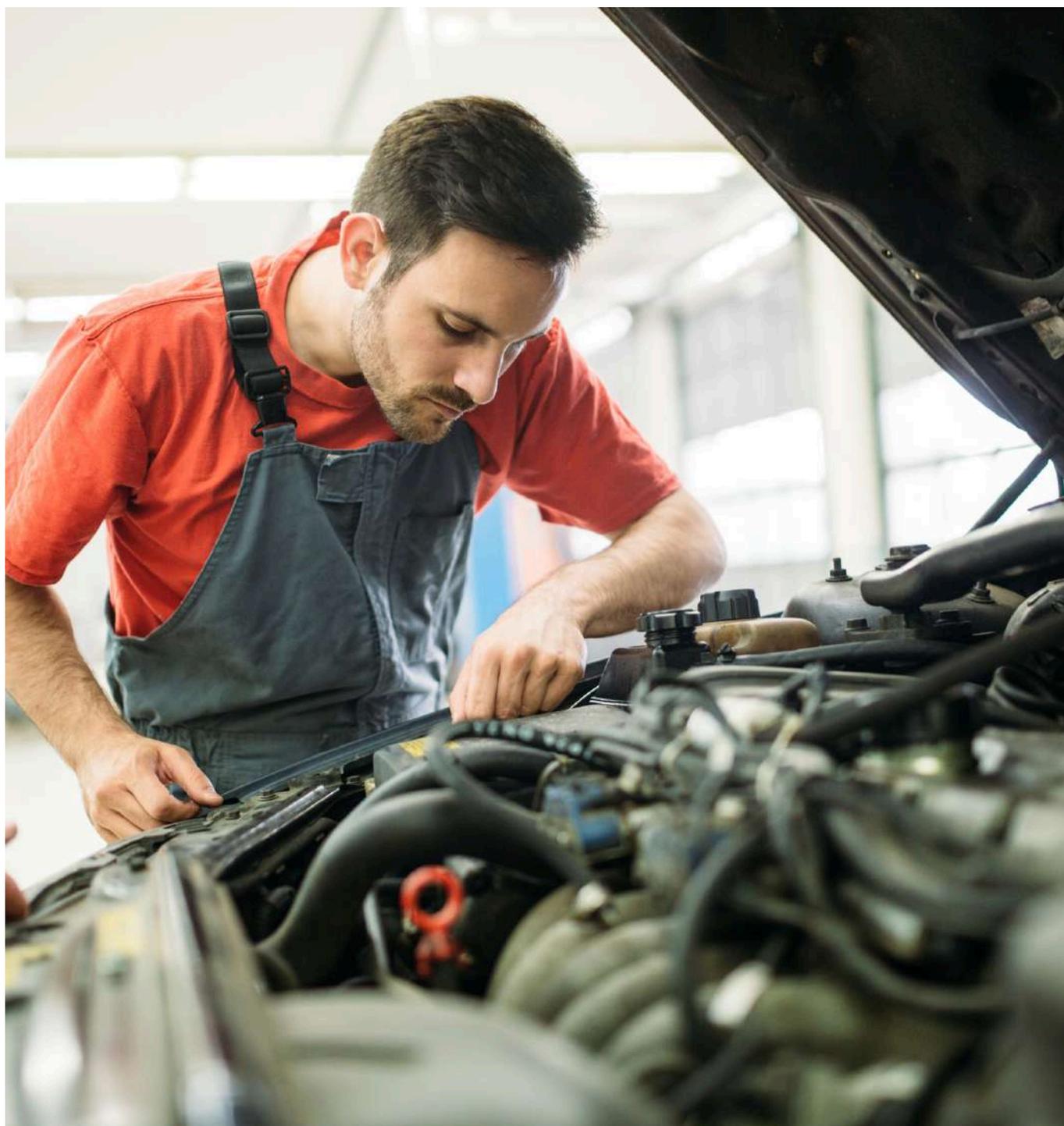


Répartition du TOP 10 des entreprises adhérentes par code NAF (en %)





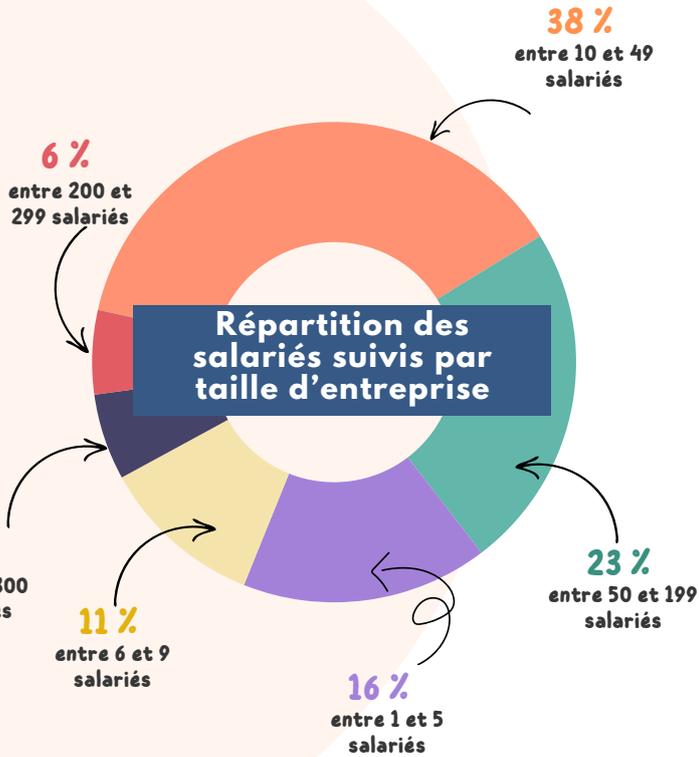
NOS TRAVAILLEURS SUIVIS



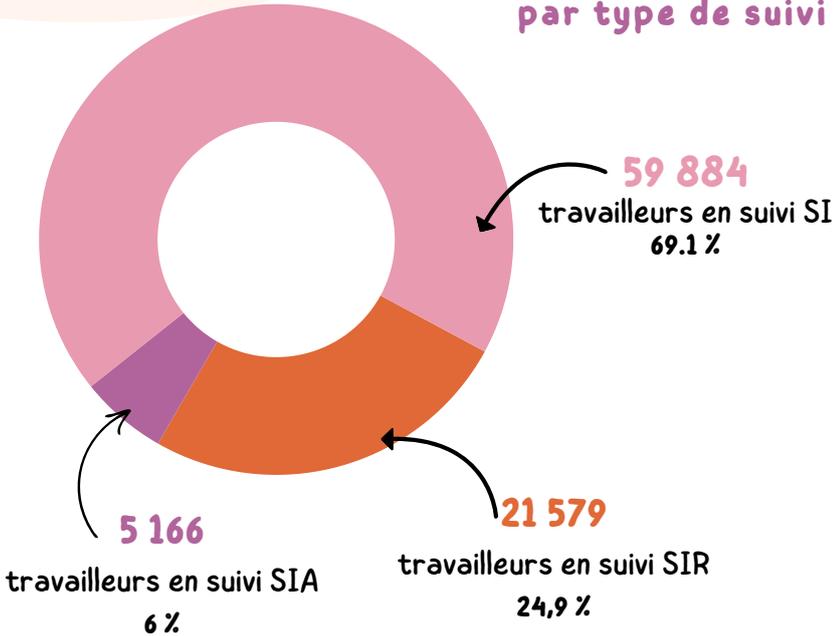


Répartition des salariés suivis par taille d'entreprise (hors intérimaires)

TAILLE ENTREPRISE	NOMBRE DE SALARIÉS SUVIS	%
Aucun salarié	5	0 %
Entre 1 et 5 salariés	14 288	16 %
Entre 6 et 9 salariés	9 487	11 %
Entre 10 et 49 salariés	32 669	38 %
Entre 50 et 199 salariés	20 248	23 %
Entre 200 et 299 salariés	4 903	6 %
Plus de 300 salariés	5 029	6 %
Total	86 629	100 %



Répartition des 86 629 travailleurs suivis (hors intérimaires) par type de suivi



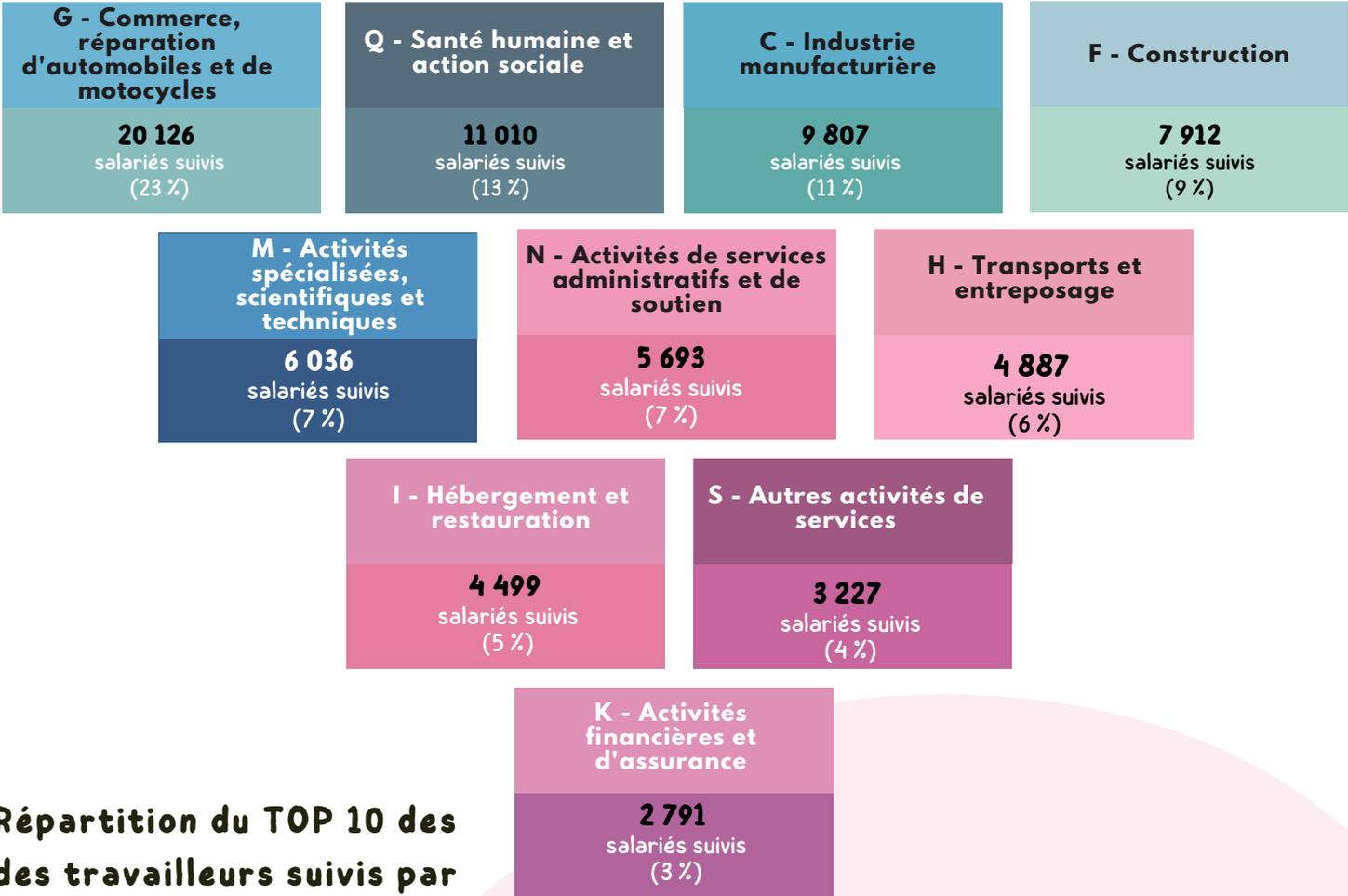
Le saviez-vous ?

L'ensemble des travailleurs suivis par nos équipes bénéficient d'un suivi médical adapté, selon leurs besoins et en fonction des 3 types de surveillance :

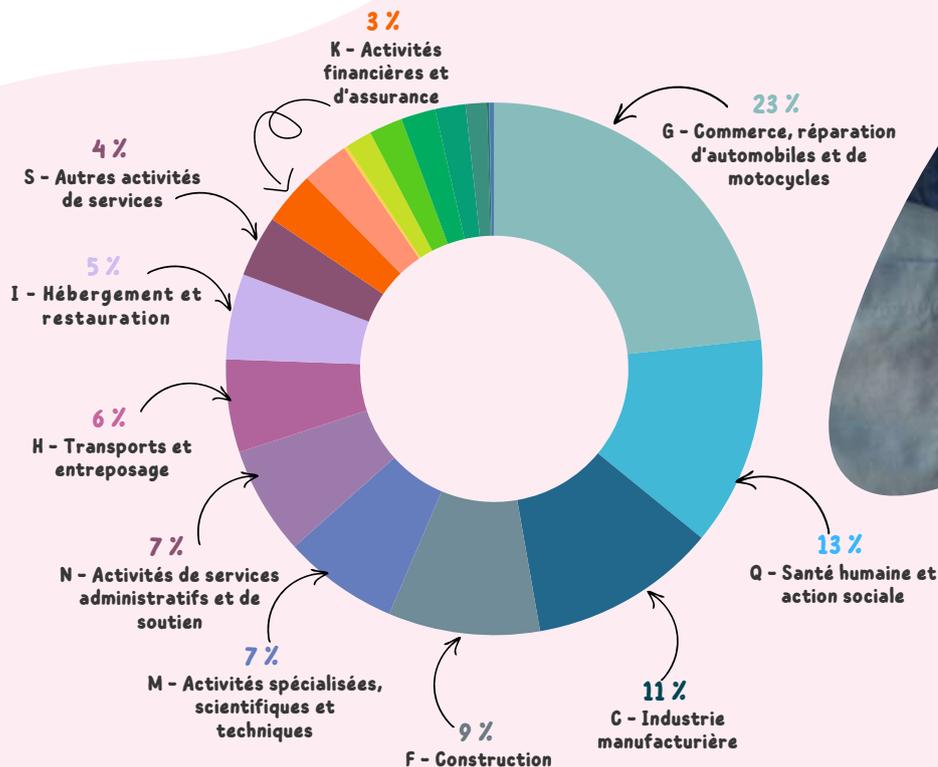
- un suivi individuel (SI)
- un suivi individuel adapté (SIA)
- un suivi individuel renforcé (SIR)



Répartition du TOP 10 des travailleurs suivis par code NAF



Répartition du TOP 10 des travailleurs suivis par code NAF (en %)



— LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS





51 798

Visites en santé au travail

au 31.12.2024

+ 11.17 %*

*46 593 visites
réalisées en 2023

Activité clinique réalisée

par les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail (IDEST)

Type de Visites	NOMBRE de Visites réalisées 2024	Répartition en %	NOMBRE de Visites réalisées 2023	Répartition en %	
Total Examens Médicaux d'Embauche	8 660	17 %	8 663	19 %	- 0.03 %
Examen Médical d'Aptitude Embauche	5 397	10.4 %	5 607	12.1 %	
Examen Médical d'Aptitude Périodique	2 592	5 %	3 020	6.5 %	
Examen Médical d'Aptitude affectation SIR	671	1.3 %	36	0.1 %	
Total Visites d'Information et de Prévention	28 701	55 %	24 905	53 %	+ 15.24 %
VIP Initiale	18 135	35 %	17 480	38 %	
VIP Périodique	7 450	14 %	5 474	11 %	
VIP intermédiaire	3 090	6 %	1 951	4 %	
VIP SMP intermédiaire	19	0 %			
VIP d'affectation non SIR	7	0 %			
Total visites de reprise	5 664	11 %	5 622	12 %	+ 0.75 %
Reprise après maladie non professionnelle	3 457	7 %	3 706	8 %	
Reprise après accident professionnel	1 362	3 %	1 218	3 %	
Reprise après maternité	619	1 %	580	1 %	
Reprise après maladie professionnelle	226	0 %	118	0 %	
Total visites à la demande	5 139	10 %	4 581	10 %	+ 12.73 %
Demande du méd. du travail	1 776	3 %	1 750	4 %	
Demande de l'employeur	1 652	3 %	1 461	3 %	
Demande du salarié	1 356	3 %	1 366	3 %	
Demande de l'IDEST	355	1 %	4	0 %	
Total visites de pré-reprise	2 842	5.5 %	2 521	5 %	+ 12.69 %
Pré-reprise à la demande du salarié	2 449	5 %	2 342	5 %	
Pré-reprise à la demande du med. du travail	177	0 %	18	0 %	
Pré-reprise à la demande du med. conseil	123	0 %	111	0 %	
Pré-reprise à la demande du med. traitant	93	0 %	51	0 %	
Suivis de carrière**	594	1.1 %	301	1 %	+ 97.34 %
Visites fonction publique	194	0.4 %		0 %	
Suivis du dirigeant	4	0.0 %			
TOTAL	51 798	100 %	46 593	100 %	

**Visites mi-carrière/Visites post-exposition / Visites de fin de carrière

Constat

Le service s'est pleinement mobilisé pour la mise en œuvre des nouvelles visites instaurées par la loi du 2 août 2021, notamment la visite de mi-carrière déléguée aux IDEST et intégrée dans une démarche de PDUP, ainsi que la visite de pré-reprise à la demande du médecin du travail. La montée en puissance de ces dispositifs se reflète concrètement dans les chiffres ci-dessus.

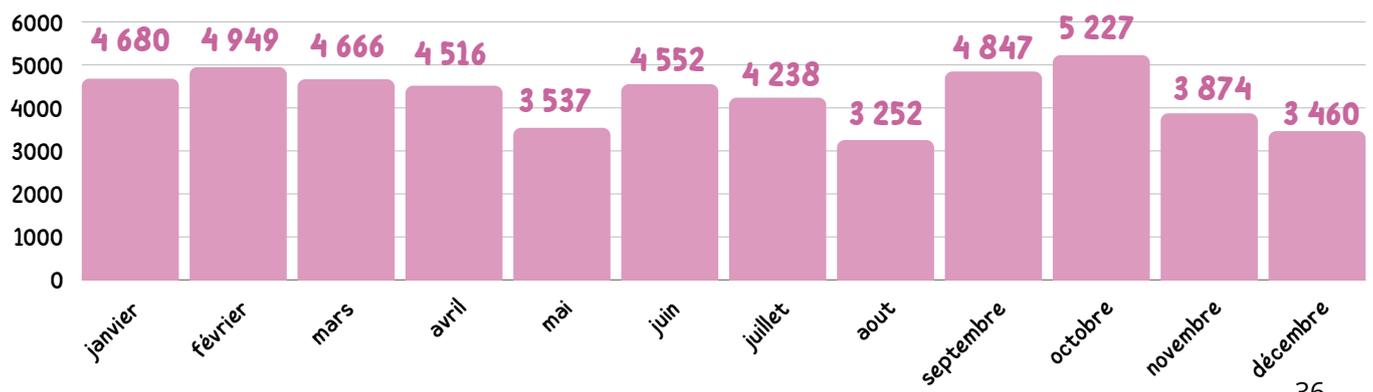


51 798 Visites en santé au travail

au 31.12.2024



Visites santé travail réalisées par mois



52 923 conclusions médicales*

*une visite réalisée peut avoir plusieurs documents émis.

au 31.12.2024

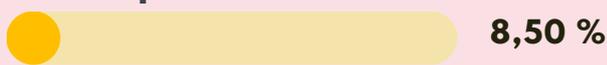
35 349 | Attestations de suivi



11 436 | Avis d'aptitude



4 498 | Pas de document de visite



1 274 | Avis d'inaptitude



366 | Visites fonction publique



dont nombre d'aménagement de poste**

2 362 | adaptations de poste en 2024



21 % des adaptations de poste concernent le temps partiel

19 % des adaptations de poste concernent le port de charge



**annexes des attestations de suivi et avis d'inaptitude





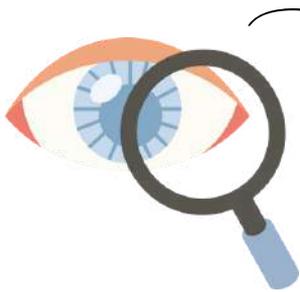
140 272

Examens complémentaires réalisés

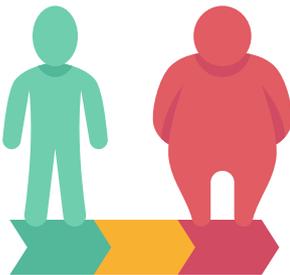
Les examens complémentaires

au 31.12.2024

Les principaux examens complémentaires répartis par catégorie



36 %
des examens
complémentaires
concernent la vision



50 667

Examens de vision

37 341

IMC

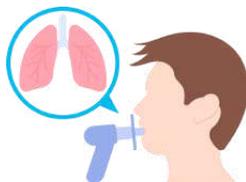
36 645

Prises de tension



9 329

Dépistages des troubles de l'audition



219

Spirométries



207

Tests urinaire par bandelette



88

Bilans sanguin prescrits



TEST DE VISION

Le test d'acuité visuelle permet d'évaluer la capacité à bien distinguer des points lointains et à identifier d'éventuels défauts ou pathologies oculaires pour une orientation vers un ophtalmologiste.

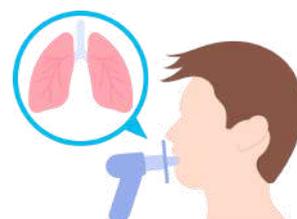
TEST AUDITIF PAR AUDIOMÈTRE

Dans le cadre du suivi en santé des salariés, nos équipes peuvent pratiquer un examen de l'audition aux travailleurs particulièrement exposés au bruit. Cet examen, appelé « audiogramme », illustre la capacité auditive.



TEST DE SPIROMÉTRIE

Pour contrôler la fonction pulmonaire en mesurant à quelle vitesse et à quelle capacité le salarié est capable de respirer. Les salariés exposés, par exemple, à des poussières, sont généralement testés.



LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS





AMT, de quoi parle-t-on ?

L'action en milieu de travail (AMT) met en œuvre diverses actions préventives et correctives en collaboration avec nos experts en prévention comme les ergonomes, toxicologues, techniciens hygiène sécurité en santé au travail, Il peut s'agir de mesures destinées à évaluer les risques spécifiques (par exemple d'exposition au bruit, à des matières dangereuses, etc.) ou à aménager des postes de travail et leur environnement. Son but ? Améliorer les conditions de travail et la sécurité des salariés tout en préservant leur santé, dans une approche préventive.



au 31.12.2024

 **5 673**

AMT ont été réalisées :

	1 482	Echanges/conseils avec les employeurs/ salariés (981 en 2023)	+ 51 %
	1 399	Fiches d'entreprise (815 en 2023)	+ 72 %
	1 312	Etudes de poste et des conditions de travail (1094 en 2023)	+ 20 %
	488	informations - sensibilisations - Formations	
	279	Etudes de poste ergonomiques	
	192	Accompagnements à la rédaction du DUERP	
	174	Autres	
	141	Rendez-vous de liaison (32 en 2023)	+ 341 %
	134	Participations aux réunions CSE, CSSCT (63 en 2023)	+ 53 %
	30	Risque chimique (études de poste, analyses des fiches données sécurité, sensibilisations, mesures métrologiques)	
	27	Mesures de métrologie du bruit	



Retour d'expérience d'un adhérent PREVY





Les ateliers de prévention collectifs

Ces rendez-vous de prévention s'inscrivent dans **une démarche d'actions de sensibilisation collectives primaires, visant à prévenir les risques et à encourager l'adoption de bonnes pratiques en entreprise.**

Ils contribuent à développer la culture de prévention et favorisent un meilleur apprentissage grâce au partage d'expériences entre les participants.

Nous privilégions les rencontres en présentiel pour dynamiser les échanges.



48 dates d'ateliers collectifs réalisées au sein du village de la prévention de Nîmes

avec plus de **370** participants (dirigeants, managers, salariés, représentants du personnel)



Sur plus de 400 retours, la satisfaction globale est de

★ **4,74/5**

Sur **13** thématiques

 Accompagnement des adhérents dans la compréhension de l'offre de services et la prise en main de l'espace adhérent

 Accompagnement à la rédaction du DUERP

 **Burn-out**

 Intégration des RPS au DUERP

 Conduites addictives au travail

 **Risque routier**

 Les TMS quésaco ?

 TMS sur poste de travail informatique : comment aménager son poste de travail ?

 Escape Game autour des TMS

 Prévention de la désinsertion professionnelle

 Hygiène de vie : sommeil, nutrition, sport, activité physique et lutte contre la sédentarité

 Escape Game autour des clés du sommeil

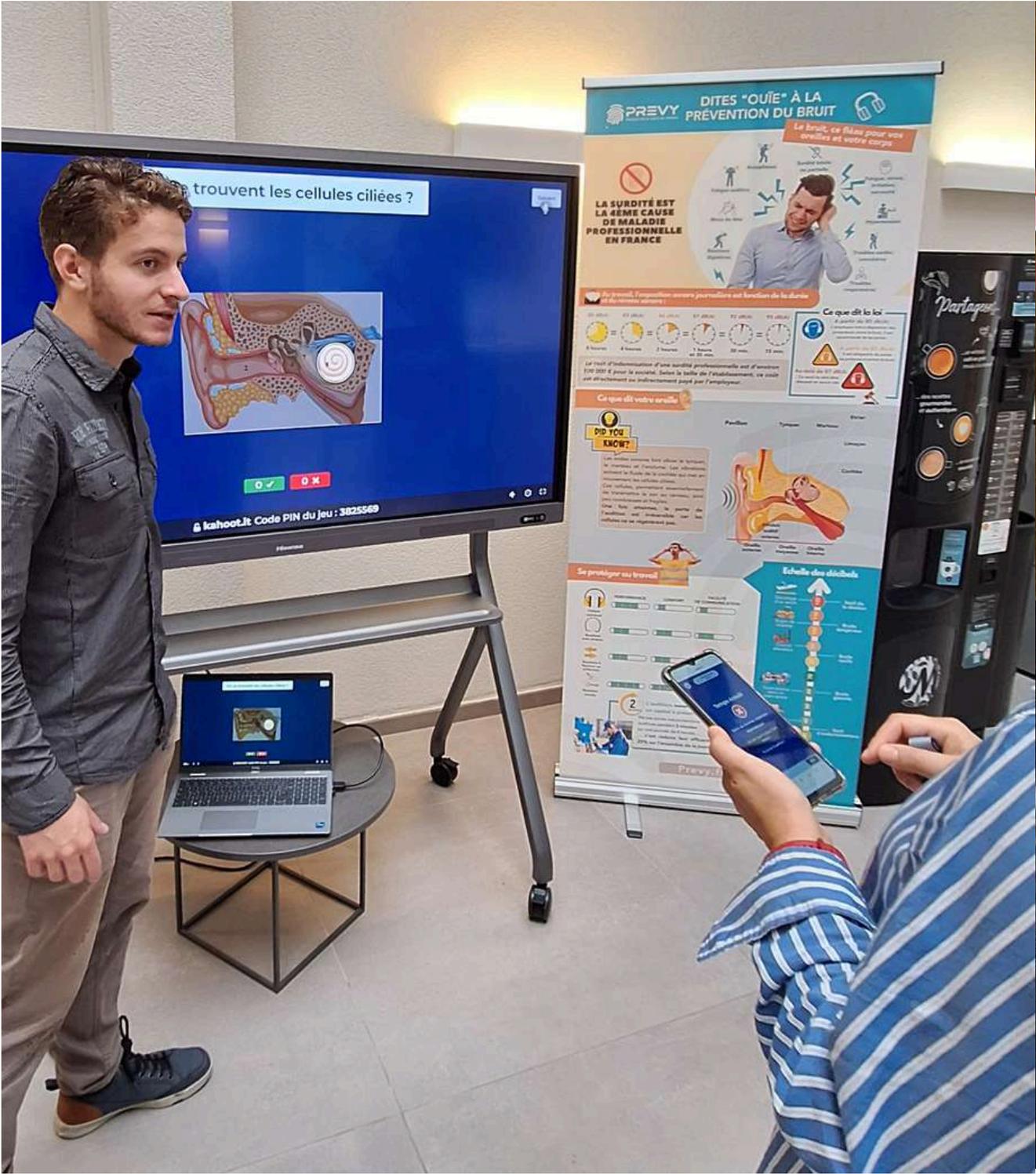


4 temps forts avec près de **180** participants

- Un morning de la prévention
- Un afterwork de la prévention
- **"Santé-vous sport en entreprise"** : une matinée dédiée à l'activité physique en entreprise dans le cadre des Rencontres Santé-Travail Présanse Occitanie
- **Un forum risque routier** avec la participation exceptionnelle de la gendarmerie du Gard, du SDIS 30 et de la sécurité routière du Gard.



LES ATELIERS ÉPHÉMÈRES



Les ateliers éphémères

Tout au long de l'année, en complément des ateliers collectifs proposés aux entreprises adhérentes, PREVY organise des ateliers éphémères en lien avec les grandes campagnes nationales de santé publique et de santé au travail.

Ces ateliers, installés de manière temporaire au sein de la Maison de la Prévention, sont conçus pour offrir une sensibilisation interactive, visuelle et pédagogique. Ils permettent ainsi d'informer efficacement les visiteurs, y compris les travailleurs à l'occasion de leur visite santé travail.

En abordant des thématiques variées comme la prévention des cancers, la santé auditive, les risques liés aux addictions ou encore l'hygiène de vie, ces dispositifs renforcent l'engagement de PREVY en faveur de la prévention et de la promotion de la santé en entreprise.



Janvier - Dry January

Mars



MARS BLEU



14 MARS - JOURNÉE NATIONALE DE L'AUDITION



11 JUIN - JOURNÉE MONDIALE DU DON DU SANG



OCTOBRE ROSE

Octobre



SEMAINE DE L'AUDITION AU TRAVAIL

Novembre



MOIS SANS TABAC

Sensibilisation au risque bruit avec remise de documentations spécialisées et présentation de protections auditives.



LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

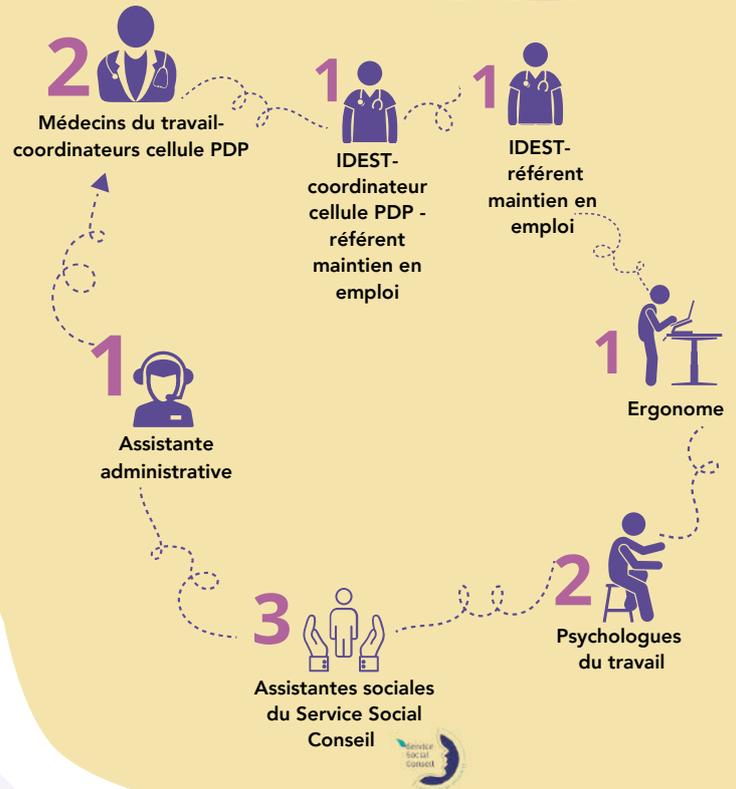


La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

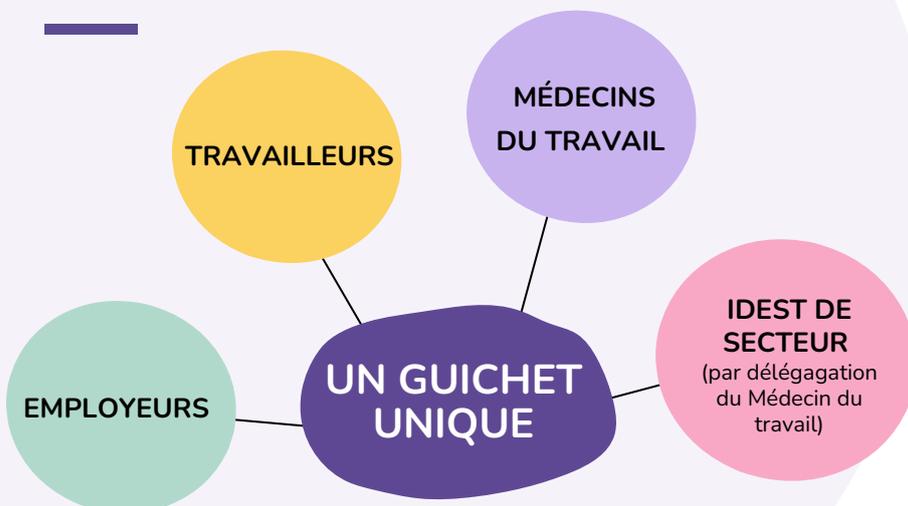
La cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle de PREVY joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des salariés confrontés à des difficultés médico-socio-professionnelles. Dès qu'un besoin est identifié, que ce soit lors d'un suivi médical ou sur signalement, elle intervient pour proposer des solutions adaptées et favoriser le maintien en emploi. Plus cette intervention est précoce, plus les chances de trouver des aménagements efficaces sont grandes, notamment grâce à la visite de pré-reprise.

La cellule PDP s'appuie sur un réseau de partenaires spécialisés tels que la Carsat, le Cap emploi, l'Assurance Maladie, la MDPH, l'Agefiph et les Conseillers en évolution professionnelle (CEP). Cette collaboration permet d'orienter les salariés vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation et d'assurer une prise en charge globale, alliant prévention et solutions concrètes pour éviter les ruptures professionnelles.

Composition de la cellule PDP



Organisation de la cellule PDP basée sur :



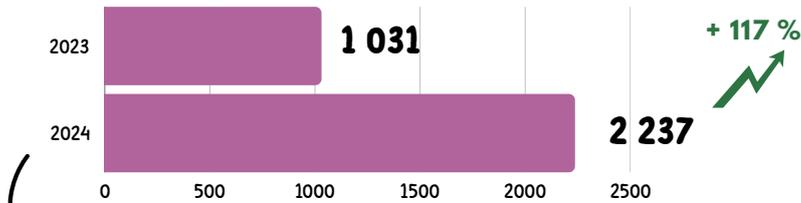
À découvrir en vidéo la présentation de la cellule PDP PREVY



Quand les chiffres parlent d'eux-mêmes

au 31.12.2024

Nombre de situations prises en charge par la cellule PDP



Secteurs d'activité prédominant :

- Commerce
- Santé humaine et action sociale
- Industrie alimentaire
- Construction



Les plans de maintien en emploi (MEE)

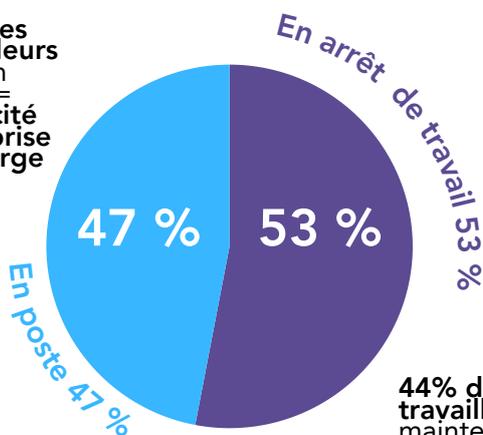
- 238 plans de MEE clôturés
- 702 plans de MEE en cours
- 50 plans de MEE en veille

Partenaires mobilisés dans le cadre des plans de MEE :



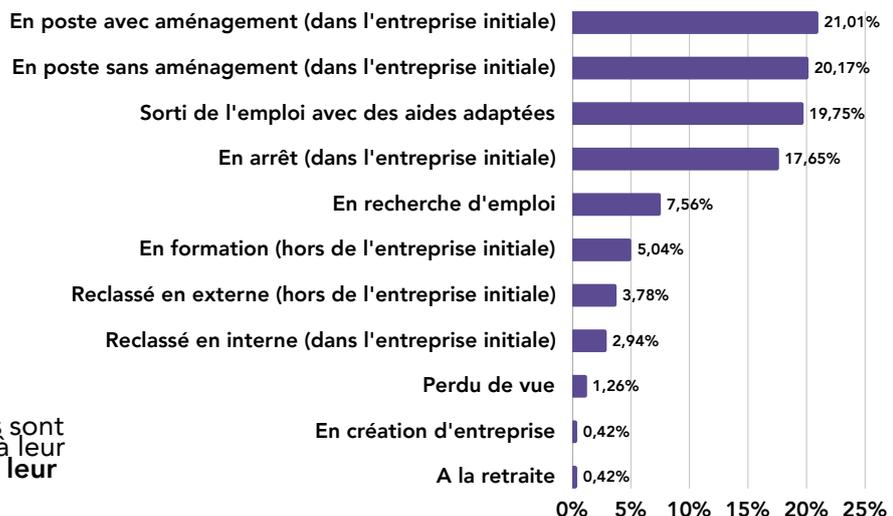
Situation initiale du travailleur à l'ouverture du plan MEE

47% des travailleurs sont en poste = précocité de la prise en charge

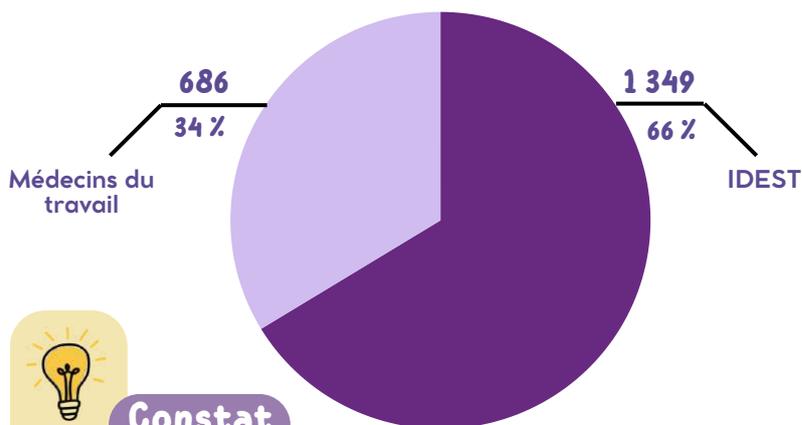


44% des travailleurs sont maintenus à leur poste dans leur entreprise initiale

Situation finale lors de la clôture du plan de MEE



Les IDEST sont à l'origine des deux tiers des orientations en cellule PDP (66 %)



Constat

Le repérage des salariés est précoce et réalisé majoritairement en dehors des situations d'arrêt de travail.

	2022	2023	2024	
Visite à la demande	4294	4581	5139	+ 20 %
Visites de pré-reprise	2325	2522	2842	+ 22%
Aménagements de poste	1897	2733	2366	
Inaptitudes	1 355	1276	1274	- 0.15 %

Quelques constats

L'évolution des chiffres témoigne d'une meilleure connaissance, par les entreprises adhérentes et les parties prenantes, des dispositifs visant à prévenir la désinsertion professionnelle.

La progression des visites à la demande et des visites de pré-reprise illustre un recours accru à ces accompagnements, permettant d'anticiper le retour à l'emploi et de favoriser le maintien en activité.

Les inaptitudes se stabilisent et représentent 2,4 % des avis émis par les médecins du travail.

LE DÉCLOISONNEMENT SANTÉ PUBLIQUE ET SANTÉ AU TRAVAIL



En 2024, PREVY a renforcé son engagement en matière d'actions de santé publique en organisant plusieurs ateliers éphémères et actions ciblées en collaboration avec nos partenaires spécialisés : la Ligue Contre le Cancer du Gard, le CRCDC-OC, le CSAPA L'envol et la Fédération Française des Diabétiques de France.

Ces initiatives ont permis de sensibiliser les salariés aux enjeux de santé publique tout en facilitant l'accès aux dispositifs de dépistage et de prévention.

Journée Santé Entreprise du 21 novembre 2024

Organisée en partenariat avec la CPAM du Gard, le CRCDC Occitanie, la Ligue Contre le Cancer du Gard et la Fédération Française des Diabétiques, cette journée a offert aux salariées de plus de 25 ans un accès facilité à des dépistages essentiels (frottis, mammographie, test colorectal) et à des ateliers de sensibilisation.

120 salariées sensibilisées à la Maison de la Prévention !

34 frottis

26 rendez-vous mammographie

25 remise de test de dépistage du cancer colorectal

Au-delà de l'organisation de cette journée, PREVY est pleinement engagé, depuis 2024, **au sein du réseau cancer de la Ville de Nîmes**, aux côtés de la Ville de Nîmes, de l'ARS Occitanie, de l'Institut de Cancérologie du Gard, de l'Assurance Maladie, du CHU de Nîmes, de la Ligue contre le cancer du Gard, du CRCDC, du CPTS, de la MSP Carêmeau, la MSA et de l'Association Nîmes Sport Santé. Ensemble, nous unissons nos efforts pour renforcer la sensibilisation et favoriser un meilleur accès au dépistage des cancers.

Autres temps forts

Dry January

En janvier, chefs d'entreprise et salariés ont été sensibilisés aux bienfaits d'une pause dans la consommation d'alcool, à travers des informations sur les avantages du sevrage temporaire et les risques liés à la surconsommation d'alcool.

Mars bleu

En partenariat avec le Réseau Cancer de la Ville de Nîmes, PREVY a participé à la conférence de presse de lancement de Mars Bleu. Le CRCDC-OC est intervenu dans le cadre de nos ateliers éphémères pour sensibiliser les visiteurs à l'importance du dépistage du cancer colorectal et à l'utilisation du kit de dépistage, en complément de l'action des équipes médicales PREVY dans le cadre des visites santé travail. Des supports d'information, tels que des brochures et des vidéos pédagogiques, sont également mis à disposition.

Octobre Rose

Sensibilisations aux cancers féminins, ateliers d'autopalpation et accompagnement vers le dépistage du cancer du sein.



À découvrir en vidéo le retour sur la journée santé entreprise



Le saviez-vous ?

Pour la première fois en France, un service de prévention et de santé au travail participe activement au dépistage organisé en distribuant des kits de dépistage directement aux travailleurs éligibles lors de leur visite santé travail.

En 2024, c'est près de 400 kits qui ont été remis aux salariés concernés. Cette initiative inédite est menée en partenariat avec :

- Le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers en Occitanie (CRCDC-OC)
- La Ligue Contre le Cancer
- L'Assurance Maladie



Mois Sans Tabac

Animations interactives, tests de monoxyde de carbone et escape game sur les effets du tabagisme.

Journée nationale de l'audition et semaine de l'audition au travail

Sensibilisation au risque bruit, remise de documentations spécialisées et présentation de protections auditives.

Journée mondiale contre le diabète

Le 16 novembre 2024, PREVY a participé au forum organisé par la Fédération Française des Diabétiques du Gard (AFD30). Nos médecins du travail ont animé une table ronde sur la prévention en entreprise et les dispositifs d'accompagnement des salariés diabétiques. Cet événement a permis de renforcer l'information sur la prise en charge du diabète en milieu professionnel et d'échanger avec un large public.

—
**LA
COMMUNICATION**



Présence digitale : une vitrine pour valoriser nos actions et notre accompagnement



LinkedIn : une communauté en pleine expansion

6142 abonnés au 31 décembre 2024
1142 abonnés au 1 janvier 2024

+ 438 %



Cette croissance fulgurante témoigne d'un intérêt croissant pour nos contenus. Cette progression est le fruit d'une stratégie éditoriale ciblée, axée sur des conseils en prévention, des retours d'expériences d'adhérents et de professionnels de PREVY.

La vidéo vaut tous les mots pour parler prévention

29 vidéos sorties en 2024

sous différents formats (courts et longs), mettant en avant :

- L'accompagnement des entreprises par PREVY,
- Les temps forts de nos grands événements de prévention,
- Des témoignages illustrant les dispositifs d'accompagnement de la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle.



Cliquez ou scannez le QR code pour découvrir l'ensemble de nos vidéos

Newsletters internes et externes

76 753 emails envoyés

45 newsletters envoyées

34,84 % d'ouverture moyenne qui témoigne d'un réel engagement des destinataires.



Site internet www.prevy.fr

31 ressources ajoutées : fiches pratiques, conseils en prévention, documentations réglementaires.

27 actualités supplémentaires



La com' interne, pour un service qui bouge !



16 Newsletters internes

Arrivée des nouveaux collaborateurs, carnet rose, partage des évènements du service, défis sportifs. **La Pause com' un relais des petites et grandes informations concernant le service, la santé au travail et la santé publique.**



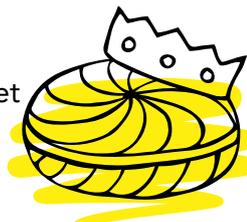
28 participants au Nîmes Urban Trail

PREVY s'est démarqué à l'un des plus grands évènements sportifs de l'année dans le Gard en décrochant la 6e place du Challenge Entreprises au NUT 2024.



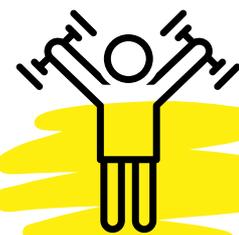
3 Temps forts pour déconnecter du quotidien

PREVY organise aussi des évènements internes pour ses salariés afin de favoriser la convivialité et la déconnexion, avec un goûter de Noël, la traditionnelle galette des rois et une journée récréative, qui s'est tenue cette année sous forme d'une soirée estivale.



2 x semaine, c'est sport !

Deux séances collectives de sport sont proposées aux collaborateurs. Tapis de yoga, haltères et élastiques sont de sortis tous les mardis et jeudis au sein de PREVY !



Forum et réunions de service

Les équipes de PREVY se sont réunies plusieurs fois afin de faire le point sur les projets essentiels de l'année, échanger avec les différents partenaires et partager leurs pratiques techniques et professionnelles.





Rapport d'activité 2024.

PREVY - Prévention & Santé au Travail
Maison de la Prévention - Parc Georges Besse -
215 rue Georges Besse, 30 000 Nîmes
Tél : 04.66.04.21.33

www.prevy.fr 

contact@prevy.fr 

@prevy-prevention   